

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°15 – 11 - 01**

**DÉLIBÉRATIONS
COMMISSION PERMANENTE DU
16 NOVEMBRE 2015**

ISSN : 1957-4339

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie le 16 novembre 2015, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 16 h 05

Présents à l'ouverture de la séance :

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL, Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND, Sophie MALIGE ayant donné pouvoir à Henri BOYER.

Assistaient également à cette réunion :

<i>M. Thierry BLACLARD</i>	<i>Directeur général des services et directeur de l'administration générale</i>
<i>M. Patrick BOYER</i>	<i>Directeur des TIC et de la prospective</i>
<i>Mme Emmanuelle PALANQUE</i>	<i>Direction de l'enseignement, de la culture et des sports</i>
<i>M. Jérôme LEGRAND</i>	<i>Direction de l'aménagement du territoire et de l'économie</i>
<i>Mme Valérie KREMSKI-FREY</i>	<i>Directrice de la solidarité départementale</i>
<i>Mme Martine PRADEILLES</i>	<i>Directrice des finances et du budget</i>
<i>M. Vincent TAISSEIRE</i>	<i>Directeur de cabinet et de la communication</i>
<i>M. Jean TOGUYENI</i>	<i>Directeur des routes, transports et bâtiments accompagné de M. PRIOLET</i>

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMISSION PERMANENTE

Séance du Lundi 16 novembre 2015

- 16h05 -

COMMISSION : Politiques territoriales et Europe

N° CP_15_900 : Convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 p. 2
Languedoc-Roussillon

N° CP_15_901 : Contrat triennal 2015-2017 entre la Région Languedoc-Roussillon et p. 12
le Département de la Lozère



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 novembre 2015

**Objet : Convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
Languedoc-Roussillon**

Commission : Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h05

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL, Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND, Sophie MALIGE ayant donné pouvoir à Henri BOYER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1048 du 19 octobre 2015 accordant délégation à la commission permanente pour suivre ce dossier ;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Languedoc-Roussillon" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les modifications et précisions faites en séance ;

VU les abstentions d'Alain ASTRUC, Eve BREZET, Valérie FABRE, Christine HUGON et Michel THEROND ;

ARTICLE 1

Prend acte que le CPER Languedoc Roussillon 2015-2017 a été approuvé autour de 8 grands thèmes (mobilité, ESRI, transition écologique et énergétique, numérique, innovation, filières d'avenir et usines du futur, culture et patrimoine, emploi-formation et volet territorial) et qu'il donne lieu à des conventions d'application avec les collectivités qui mobiliseront des cofinancements.

ARTICLE 2

Approuve la convention d'application du CPER Languedoc-Roussillon tripartite, à intervenir entre l'État, la Région et le Département, telle que jointe, qui établit la liste des projets retenus au CPER sur le territoire lozérien sachant que des avenants interviendront afin d'intégrer les contributions financières des signataires, non établies à ce jour, et d'adapter la liste des projets retenus au CPER sur le territoire lozérien, en fonction de leur avancement.

ARTICLE 3

Précise :

- que le plan de financement définitif de certains projets affichés au CPER, sera déterminé ultérieurement, afin d'intégrer les participations attendues notamment sur les projets de déploiement du réseau « très haut débit » et du musée Ignon-Fabre (Fonds Européens, Fonds national pour la Société Numérique, FNADT, Région...).
- que le montant total indicatif des contributions, sur la durée du contrat, serait alors de 72,5 M€ répartis entre l'État (pour 38,4 M€), la Région (pour 14,7 M€) et le Département (pour 19,4 M€).

ARTICLE 5

Autorise la signature de la convention d'application du CPER Languedoc-Roussillon à intervenir entre l'État, la Région et le Département, telle que jointe, et de ses avenants.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL

Rapport n°800 "Convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Languedoc-Roussillon", joint en annexe à la délibération n°CP_15_900 de la Commission Permanente du 16 novembre 2015

La nouvelle génération des contrats de plan Etat-Région 2015-2020 a été lancée dès 2013 par le premier Ministre en précisant qu'ils devaient :

- mieux s'accorder avec les politiques régionales et européennes
- s'articuler autour de 5 thèmes :
 - L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI)
 - le numérique
 - les filières d'avenir et usines du futur
 - la mobilité multimodale
 - la transition écologique et énergétique
- disposer d'un volet territorial

La mise en œuvre des CPER se fera sur 2 périodes :

- une 1ère programmation pour la période 2015-2017
- une 2ème programmation pour 2018-2020 décidée lors de la clause de revoyure permettant d'identifier les opérations qui ne pourraient aboutir au cours du contrat ainsi que les besoins complémentaires

Pour la région Languedoc Roussillon, un protocole d'accord a été signé entre le Premier Ministre et le Président du Conseil Régional le 22 décembre 2014 précisant que l'État interviendra, pour la période 2015-2020 à hauteur de 449,75 millions d'euros et la Région pour un montant de 565,94 millions d'euros.

Le 22 mai 2015, le CPER a été approuvé autour de 8 grands thèmes (mobilité, ESRI, transition écologique et énergétique, numérique, innovation, filières d'avenir et usines du futur, culture et patrimoine, emploi-formation et volet territorial). Pour chaque thème les principaux enjeux y sont définis, les enveloppes attribuées par l'État, la Région et les autres collectivités sont mentionnées. De plus, les différentes opérations retenues sont listées et chiffrées le cas échéant.

Pour la mise en œuvre du CPER Languedoc-Roussillon, il est proposé des conventions d'application en Lozère, avec les collectivités qui mobiliseront des cofinancements.

Lors de notre réunion en date du 19 octobre 2015, je vous indiquais que le Département et la Région Languedoc-Roussillon et l'Etat élaboraient la convention d'application du CPER Languedoc-Roussillon tripartite.

Elle est aujourd'hui soumise à votre approbation.

La convention d'application pour la Lozère

Il vous est soumis une convention d'application du CPER Languedoc-Roussillon tripartite, à intervenir entre l'État, la Région et le Département. L'objectif de cette convention est d'établir la liste des projets retenus au CPER sur le territoire lozérien et, pour ceux qui sont cofinancés par le Département, de mentionner la participation financière de la collectivité départementale.

Les principaux points sont :

Sur le volet mobilité, 3 opérations routières sont retenues : la rocade ouest de Mende, les études et travaux préparatoires de la déviation de Langogne et un avant-projet d'itinéraire le long du linéaire de la RN88 actuelle sur toute sa partie lozérienne. L'Aménagement de la voie verte – Chemin de Fer Départemental en Cévennes au titre des Vélo-routes et voies vertes figure également dans cette convention.

Sur le volet numérique, le projet départemental THD bénéficiera de crédits du CPER, la convention d'application actant d'ores et déjà le redimensionnement du projet tel que négocié avec la mission Très Haut Débit, à hauteur de 20 % complémentaires.

Sur le volet culture et patrimoine, les travaux nécessaires à la réfection du Pont de Quézac sont inscrits ainsi que l'ensemble du projet de musée Ignon Fabre porté par la commune de Mende. Plus particulièrement sur ce dossier, prévu pour 2017, il est proposé qu'il puisse faire l'objet d'une inscription de crédits CPER dédiés, sur une sollicitation à hauteur de 2 M€, lors de la clause de revoyure à partir de 2016, sous réserve de disponibilités budgétaires.

Pour la présente convention d'application du CPER Languedoc-Roussillon, les contributions des 3 signataires s'établissent comme suit :

État	21 350 000 €
Région	15 189 550 €
Conseil départemental de Lozère	19 414 264 €

Après modifications annoncées en séances :

État : 21 350 000 €

Région : 9 431 064 €

Conseil départemental de Lozère : 19 414 264 €

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention d'application du CPER Languedoc-Roussillon, telle que jointe, et en autoriser la signature.



Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 Languedoc-Roussillon

Convention d'Application

avec le Conseil départemental de Lozère

Entre :

- l'État représenté par Pierre de BOUSQUET, Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
 - la Région Languedoc-Roussillon, représentée par son Président, Damien ALARY,
 - le Conseil départemental de Lozère, représenté par sa Présidente, Sophie PANTEL,
- ci-après désignés comme financeurs,

Vu les circulaires du Premier Ministre N°5670-SG du 02 août 2013, N°5689-SG du 15 novembre 2013, N°5730-SG du 31 juillet 2014 et N°67341 du 02 juin 2015 relatives à la nouvelle génération de Contrats de plan État - Région (CPER),

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil régional n° CR-15/09,176 en date du 22 mai 2015 approuvant le Contrat de Plan État-Région Languedoc-Roussillon 2015/2020,

Vu le Contrat de Plan État-Région signé le 20 juillet 2015 par Pierre de Bousquet, Préfet de la région Languedoc-Roussillon et Damien ALARY, président du Conseil régional,

Vu la délibération du Conseil régional n°XXX en date du XXX approuvant la convention d'application financière du Contrat de plan État - Région,

Vu la délibération n°XXX du Conseil départemental de Lozère en date du XXX validant la présente convention d'application financière du contrat de plan État-Région,

Il est convenu ce qui suit :

L'État, la Région et le Conseil départemental de Lozère s'engagent à mettre en œuvre la présente convention d'application du Contrat de Plan État - Région 2015-2020 Languedoc-Roussillon.

Article 1 - Objet de la convention

L'État, la Région et le Département de la Lozère conviennent, par la présente convention d'application, de définir le cadre général de leurs engagements mutuels au titre du Contrat de Plan État Région 2015-2020.

La liste des opérations et les financements correspondants figurent en annexe de la présente convention.

Article 2 – Champs d'application

La présente convention s'applique aux volets suivants du CPER : Mobilité ; Enseignement supérieur, recherche et innovation; Transition écologique et énergétique; Numérique; Culture et Patrimoine et Territorial.

Les volets « Filières d'Avenir et Usine du Futur » et « Emploi – Formation - Jeunesse » font l'objet d'un traitement spécifique à l'échelle régionale, en dehors du champ de la présente convention (notamment, soutien à des structures régionales et appels à projets nationaux).

Article 3 - Plans de financement

3.1 : Opérations relevant de cette convention

Les opérations relevant de cette convention sont précisées en annexe.

Il convient de les énumérer synthétiquement :

Volet Mobilité Multimodale :

La RN 88

- La rocade ouest de Mende par rocade 2x1 voies sur 3 km.

- Le contournement de Langogne en 2 x 1 voies. La phase d'étude sur le CPER 2015-2020 est financée à 100 % par l'État. L'avant-projet d'itinéraire ira de l'A75 jusqu'à la RN 102 (commune de Pradelles).

Dans le cadre de cet APSI, une attention particulière sera portée sur la modernisation de la RN 88 actuelle entre Langogne et Pelouse et entre Mende et l'A75, afin de pouvoir proposer dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPER 2015-2020 l'inscription de nouvelles opérations compatibles avec les capacités de financement du contrat. Ces nouvelles opérations auront pour objet l'amélioration et la fiabilisation du temps de parcours par la création de créneaux de dépassement, la sécurisation de carrefours, l'effacement de passages à niveaux ou encore la déviation de petites agglomérations.

Cette modernisation sera compatible avec les projets de rocade de Mende, de contournement de Langogne, de contournement Est de Mende et le projet d'étude de mise à 2x2 voies en site propre, sur l'ensemble de la traversée de la Lozère, à terme.

S'agissant du complément de l'échangeur de Saint Chély d'Apcher, cette opération n'est à ce stade pas complètement financée. Si des participations complémentaires n'étaient pas trouvées, la réaffectation des crédits Etat sur d'autres opérations routières inscrites au CPER en Lozère sera prioritairement recherchée.

- Les vélos-routes et voies vertes

- L'Aménagement de la voie verte – Chemin de Fer Départemental en Cévennes au titre des Vélo-routes et voies vertes, inscrit au schéma Régional.

Volet transition Ecologique et Energétique

- l'opération Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Grands Causses visant une labellisation en 2018 : le Département participera au cofinancement visant à la labellisation « Grand Site de France ».

Volet Numérique

- Déploiement du très haut débit : Aménagement numérique en très haut-débit de la Lozère (1ère phase) : Mise en œuvre d'un réseau FTTH sur 18 communes de plus de 750 habitants, montée en débit de 45 sous répartiteurs et soutien au kit satellite pour 1100 logements. Un nouveau dossier intégrant des communes supplémentaires au programme, est en cours de dépôt, d'où un surcoût de l'ordre de 20 % par rapport au projet initial.

- SIG L-R : Le Département cotise à hauteur de 8 000 €/an.

Volet Culture et Patrimoine

Les monuments historiques et les musées :

- Le **Pont de Quezac** : Une réhabilitation du pont historique sera réalisée afin de sécuriser l'accès entre les communes de Quezac et d'Ispagnac et conforter l'accès entre la source et l'usine d'embouteillage.

- Le **château de Fournels**.

- **Le musée Ignon Fabre à Mende :**

- Hôtel de Ressouches : L'ensemble immobilier abrite l'ex-musée départemental et a été cédé à l'euro symbolique à la commune par le Département, alors qu'il avait, au moment de la cession une valeur estimée à 830 000 € par France Domaine.

- Maison Pons à Mende : Le bien immobilier fait partie intégrante du projet de Musée,

- Le Musée Ignon Fabre : La participation du Département est valorisée par la cession de l'Hotel de Ressouches. Le Département financera également ce projet, à hauteur de 400 000 €, au titre de son contrat urbain 2018-2020 avec la commune de Mende.

- Le **site archéologique de Javols** : Une opération de mise en valeur du site a été réalisée et cofinancée par l'Etat, la Région, le Département et les collectivités locales (Communauté de communes de la Terre de Peyre et commune de Javols).

Volet territorial

La Lozère n'est pas concernée par les crédits d'État fléchés au titre de la métropole ainsi que pour le littoral. Elle bénéficiera d'un soutien accru des crédits Etat sur :

- Les centres-bourgs,
- les maisons de santé pluriprofessionnelles.

La Région et le Département signeront un contrat territorial définissant les principes d'intervention des 2 collectivités sur les projets structurants du territoire pour 2015-2017. En fonction de la liste des projets structurants présentés, l'État pourra intervenir financièrement sur certaines opérations afin d'obtenir l'effet de levier maximal.

3.2 Opérations complémentaires

La présente convention sera complétée autant que de besoin par voie d'avenant pour les opérations ne pouvant être inscrites lors de sa signature initiale.

3.3 Crédits mobilisés

Au titre des volets thématiques précités, les signataires contractualisent dans le cadre de la présente convention un programme d'investissement pour le département de la Lozère et mobilisent respectivement les montants suivants :

État	21 350 000 €
Région	9 431 064 €
Conseil départemental de Lozère	19 414 264 €

L'inscription budgétaire et la programmation des crédits contractualisés par chaque signataire de la présente convention feront l'objet d'une actualisation financière par voie d'avenant.

Les fonds européens notamment pourront venir compléter les plans de financement au titre des programmes opérationnels FEDER, FEADER et FSE.

Article 4 – Conditions propres aux engagements financiers

Les engagements pluriannuels pris par l'État dans la présente convention d'application sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers votés par les lois de finances et prévus annuellement dans chaque BOP.

Les engagements pris par la Région Languedoc-Roussillon et le Conseil départemental de Lozère sont subordonnés au vote du budget de chaque collectivité et à l'inscription des crédits correspondants dans le cadre de leurs dispositifs de droit commun.

Conformément au chapitre VI, article 3 du CPER, les financements de l'Etat sont soumis aux critères d'éco-conditionnalité définis pour chaque volet du CPER dans la grille d'éco-conditionnalité nationale qui sera publiée au RAA de la préfecture de région, et repris dans les décisions attributives de financement des projets

Article 5 - Mobilisation des crédits

Les modalités de versement des financements relèvent des procédures financières et comptables propres à chaque financeur.

Il appartient aux maîtres d'ouvrage de solliciter l'affectation et le versement des financements auprès de chaque financeur.

Article 6 - Durée de la convention, révision et résiliation

Sans modification expresse, la présente convention couvre la période 2015/2020.

La révision de la présente convention peut intervenir à la demande de l'une des parties ou par suite de la révision du CPER lui-même.

La résiliation de la présente convention peut intervenir :

- par suite de la résiliation du CPER lui-même, dans ce cas la résiliation de la présente convention se fera dans les conditions arrêtées pour celle du CPER
- par faute d'accord entre les parties pour la mise en œuvre et la révision de la présente convention.

Article 7 – Suivi et évaluation

Les signataires de la présente convention s'engagent à la mise en place d'un suivi régulier de leurs engagements et à transmettre toutes les données et informations relatives aux opérations auxquelles ils participent. Ces données seront renseignées dans le logiciel Synergie et pourront être utilisées lors des évaluations du CPER.

Le suivi et l'évaluation des projets porteront également sur la mise en œuvre effective des critères d'éco-conditionnalité pour chaque projet.

Article 8 – Les litiges

Les litiges portant sur les conditions d'application de la présente convention peuvent être portés en premier ressort par l'une ou l'autre des parties devant le Tribunal administratif territorialement compétent au lieu de la signature du contrat de plan.

Fait à _____ le _____, en trois exemplaires originaux,

Le Préfet
de la région
Languedoc-Roussillon

Le Président
du Conseil Régional
Languedoc-Roussillon

La Présidente
du Conseil Départemental
de Lozère

Pierre de BOUSQUET

Damien ALARY

Sophie PANTEL

**Annexe financière - Conseil Départemental de Lozère
Convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**

Volet thématique	Thématique	Opérations	Coût total CPER	Opérations individualisées		Enveloppe globale régionale*		CD 48	Commune de Mende	Commune de Saint-Chély-d'Apcher	C.C. Coeur de Lozère	Autres participations**		
				Etat	Région	Etat	Région							
Mobilité multimodale	Routier	RN 88 - Rodez Ouest de Mende - 2x1 voie sur 3 km	30 000 000	15 000 000	5 700 000			5 700 000	3 600 000	0	0	0		
		RN 88 – Déviation de Langogne et Pradelles – Phase 1 : Saint Flour – RD 906 – 2 x 1 voie sur 4,4 km	4 000 000	4 000 000	0			0	0	0	0	0		
		A75 - Echangeur de St Chély d'Apcher - complément échangeur (1)	3 000 000	1 000 000	0			0	0	500 000	0	A déterminer		
	Opérations Véloroutes – voies vertes	Aménagement voie verte – Chemin de Fer Départemental en Cévennes	4 600 000			1 500 000	1 500 000	1 380 000	0	0	0	920 000		
Transition écologique et énergétique (2)	Prévention des risques : PAPI futurs	PAPI Lot	A déterminer					69 350 000	69 000 000	15 000 (11)	0	0	A déterminer	
		OGS des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Grands Causses	A déterminer					A déterminer	A déterminer	A déterminer	0	0	0	A déterminer
Numérique	Déploiement du haut et très haut débit	PPP Haut débit	2 473 502		515 764			515 764	0	0	0	0	1 441 974	
		Opticalisation – NRZAO	247 000		123 500			123 500	0	0	0	0	0	
		Déploiement des RIP THD au sein des Départements	37 700 000 (3)				94 000 000 (4)	100 000 000 (5)	11 080 000	0	A déterminer	0	0	21 000 000 (6)
		Mise à jour des documents stratégiques et études	A déterminer				*	900 000	A déterminer	0	A déterminer	0	0	
	Développer les usages du numérique	SIG LR	A déterminer				300 000	300 000 (Montant minimum)	A déterminer	0	A déterminer	0	0	
		Résorption des zones blanches de téléphonie mobile	A déterminer			0	700 000		A déterminer	0	A déterminer	0	0	9 850 000 (6)
		Culture numérique	A déterminer		0			300 000	A déterminer	0	A déterminer	0	0	
	Autres opérations	A déterminer				524 000	2 700 000 (Montant maximum)	A déterminer	0	A déterminer	0	0		
Culture et patrimoine	Monuments historiques	48- Mende - Hôtel de Ressouches - Maison Pons	1 500 000	500 000	600 000			0	400 000	0	0	0	0	
		48- Pont de Quézac-Ispagnac	1 500 000	650 000	350 000			200 000	0	0	0	0	100 000 (7)	
		48- Fournels – Château (8)	1 000 000	200 000	0			0	0	0	0	0	A déterminer	
	Musées	48 – Mende – Musée Ignon Fabre	8 500 000	(9)	2 000 000			400 000 (9)	1 950 000	0	0	0	2 150 000 (6)	
		48 – Javols – Site archéologique	411 800	0	141 800				0	0	0	0	195 000	
Territorial	Equilibre territorial	Contrats territoriaux régionaux, Centre Bourgs, Maisons de santé pluri-professionnelles et autres projets structurants	A déterminer	(9)			(10)	(10)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	
TOTAL			94 932 302	21 350 000	9 431 064	199 024 000	294 700 000	19 414 264	5 950 000	500 000	A déterminer			

* Enveloppe globale régionale qui sera individualisée en fonction des opérations engagées.

** Sous réserve de confirmation.

(1) Opération non complètement financée. Si des participations complémentaires n'étaient pas trouvées, la ré-affectation des crédits Etat sur d'autres opérations routières inscrites au CPER en Lozère sera recherchée.

(2) Ne figurent que les projets identifiés à ce jour.

(3) Nouveau dossier en cours de dépôt avec l'intégration de communes supplémentaires. Augmentation du coût CPER de l'ordre de 20 %.

(4) Participation de l'État au titre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

(5) Enveloppe globale de la Région dédiée aux Réseaux d'initiatives Publiques THD au sein des départements.

(6) FEDER (sous réserve d'instruction).

(7) Participation de l'Etat (crédits DRAC) hors CPER.

(8) Opération non complètement financée. Si des participations complémentaires n'étaient pas trouvées, la ré-affectation des crédits Etat sur d'autres opérations culturelles inscrites au CPER en Lozère sera recherchée.

(9) Projet du Musée Ignon Fabre : pour l'État, ce projet, prévu pour 2017, pourra faire l'objet d'une inscription de crédits CPER dédiés, sur une sollicitation à hauteur de 2 M€, lors de la clause de revoyure à partir de 2016, sous réserve de disponibilités budgétaires. Il est à noter en outre que le Département a cédé à l'euro symbolique l'immeuble, valorisé par les domaines à 830 000 €.

(10) Participation sur cette thématique comprise dans l'enveloppe globale consacrée au volet territorial => 32,65 M€ d'enveloppe Etat (BOP 112) et 120 M€ d'enveloppe contractualisée par la Région, qui interviendra au titre des contrats de territoire.

(11) Participation du département en tant que membre de l'EPTB Lot qui porte de nombreuses actions du PAPI pour 76 068 €/an



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 novembre 2015

Objet : Contrat triennal 2015-2017 entre la Région Languedoc-Roussillon et le Département de la Lozère

Commission : Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h05

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL, Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Patrice SAINT-LEGER, Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND, Sophie MALIGE ayant donné pouvoir à Henri BOYER.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1048 du 19 octobre 2015 accordant délégation à la commission permanente pour suivre ce dossier ;

CONSIDÉRANT le rapport n°801 intitulé "Contrat triennal 2015-2017 entre la Région Languedoc-Roussillon et le Département de la Lozère " en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les modifications et précisions apportées en séance ;

ARTICLE 1

Approuve le contrat triennal Région/Département 2015-2017 ci-joint, ainsi que ses annexes, à savoir la maquette des projets 2015, avec les financements respectifs Département/Région engagés dès 2015, et le tableau des projets retenus pour 2016-2017.

ARTICLE 2

Prend acte que 53 projets sont inscrits au titre de la programmation 2015 du contrat, avec une participation de la Région Languedoc Roussillon de 12 615 821 €.

ARTICLE 3

Autorise la signature du contrat triennal 2015-2017 qui sera conclu entre la Région Languedoc-Roussillon et le Département de la Lozère.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°801 "Contrat triennal 2015-2017 entre la Région Languedoc-Roussillon et le Département de la Lozère ", joint en annexe à la délibération n°CP_15_901 de la Commission Permanente du 16 novembre 2015

La Région a mis en place une politique contractuelle au service de l'ensemble des territoires qui s'appuie sur :

- Les outils de programmation nationaux et européens ;
- Des outils régionaux ;
- Les Contrats Région/Départements : à compter de 2015, les protocoles se renforcent sous la forme de contrats qui ont les caractéristiques suivantes :
 - Des contrats stratégiques et opérationnels composés :
 - d'un volet littéraire qui présente le croisement des stratégies des collectivités avec la stratégie régionale ainsi que les principales actions phares menées par la Région sur le territoire,
 - ainsi que d'un volet programmatique reprenant les partenariats financiers de la Région et des territoires. C'est pourquoi le contrat qui vous est soumis précise les crédits 2015, en sachant que ceux des années suivantes seront décidés dans les budgets à venir de la Région et du Département.
 - Des contrats triennaux : ces contrats portent sur la période 2015/2017. Ils sont déclinés annuellement avec des engagements financiers basés sur une programmation détaillée de l'exercice en cours.

Au titre du contrat 2015-2017, la Région et le Département de la Lozère soutiendront l'ensemble des dossiers listés dans le tableau de Programmation 2015. Sont concernés de nombreux champs d'intervention qui concourront à améliorer la qualité de vie des populations.

ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES : éducation, formation, culture, sports...

- **Formation professionnelle** : Création de l'école Numérique « Codi N Camp » : A partir d'un constat de besoin en recrutement des entreprises pour des programmeurs informatiques, le GRETA et la Maison de l'Emploi et de la cohésion Sociale ont répondu à un appel à projet national visant la création d'écoles rurales de développeurs informatiques pour lequel ils ont été lauréats
- **Sports** : Le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) a confirmé une inégalité d'accès aux piscines couvertes en Lozère, notamment dans le Sud et un manque de salles de sports (gymnases) dédiées ; les salles polyvalentes n'étant pas toujours adaptées aux besoins. Pour les 3 prochaines années, 3 projets vont se réaliser : une piscine couverte à Florac afin de permettre la pratique de la natation en milieu scolaire et de loisirs pour le Sud Lozère, la réalisation d'un gymnase à Villefort et la création d'un espace couvert dédié au sport pour le Valdonnez dont le lieu reste à déterminer.
- **Culture et Patrimoine** : La Région et le Département consacrent une part importante de leurs budgets respectifs au financement d'outils culturels sur le territoire (associations, festivals). Compétence partagée entre les 2 institutions par la loi Notre.
- **Archives Départementales** : Dans le cadre du patrimoine culturel, il s'agit de renforcer les infrastructures porteuses des missions de collecte, de conservation et de valorisation des documents d'archives publiques ou privées. Participation de la Région : 25 %.

- **Le Pont de Quézac** : Le Pont Monument de Quézac est le seul accès au bourg de Quézac. Ce pont a été malmené par les crues du Tarn, notamment ces 2 dernières années. L'opération de restauration du Pont Monument de Quézac s'élève à 1,5 M€ et devrait bénéficier de 50 % d'aide de l'État (DRAC). La Région apportera un financement de 350 000 € et le Département soutiendra ce projet pour 200 000 € (sur le fonds dédiés aux projets d'envergure départementale).
- **Le site archéologique de Javols** : Dans un cadre partenarial public et dynamique, il a été réalisé une mise en valeur du site à travers un aménagement paysager qui permet la présentation des monuments structurants de la ville antique, de renouveler la randonnée archéologique et d'enrichir les différents points de vue du site. Les partenaires de l'opération (Commune de Javols, Communauté de Communes de la Terre de Peyre, Département de la Lozère et Région Languedoc-Roussillon) doivent désormais garantir la pérennité des aménagements du site et en assurer l'entretien annuel (à hauteur de 50 % par la Région, 30 % par le Département, 12 % par la communauté de communes de la Terre de Peyre et 8 % par la commune de Javols).
- **Le Musée Ignon Fabre** : L'ensemble immobilier abritant l'ex-musée départemental Ignon Fabre a été cédé à la commune pour l'euro symbolique, alors qu'il avait, lors de la cession, une valeur estimée à 830 000 € par France Domaine. Concernant la réalisation du projet de Musée de Mende, le Département participera à hauteur de 400 000 € lors du prochain contrat urbain avec la commune pour la période 2018-2020. La Région soutiendra ce projet à hauteur de 2M€.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Une « conférence territoriale régionale » sera prochainement mise place, qui permettra la concertation entre les collectivités territoriales de la région pour l'élaboration des politiques.

L'économie agricole

- **AGRILOCAL** : création d'un système d'approvisionnement court pour la restauration collective - Une animation territoriale importante sera déployée auprès des acteurs de la restauration collective non commerciale et auprès des producteurs locaux dans l'utilisation de la plate-forme AGRILocal pour passer des ordres d'achat et des propositions d'offres de la part des producteurs.
- **Agro-alimentaire** : Dans ce cadre, des projets d'atelier-relais sont repérés et permettront de conforter ou d'installer des entreprises rayonnant au niveau régional, voire national (notamment un projet d'atelier-relais dans le cadre de la reprise de la laiterie RISSOAN à Langogne et un projet d'atelier-relais pour la SARL Essenciagua sur la ZAC de la Tieule).
- **Amélioration de la desserte externe des massifs forestiers** : L'objectif est d'engager, sur la période 2015-2017, la mise en œuvre de la requalification de deux à trois itinéraires d'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers, soit par requalification de voirie revêtue (Routes Départementales ou Voiries Communales) ou par création/amélioration de pistes forestières avec un caractère multi-usages dès lors que ces alternatives apparaissent plus avantageuses que de la requalification de voirie revêtue. La Région et le département de la Lozère sont partenaires et complémentaires sur ce sujet, dans le cadre notamment du schéma départemental de desserte forestière porté par le département et du règlement d'intervention des financements "forêt" du Programme de Développement Rural (FEADER), géré par la Région.
- **Animation territoriale pour l'émergence de projets de méthanisation** : cette animation/ingénierie territoriale en faveur de l'émergence de projets de méthanisation doit être poursuivie sur 3 ans à minima pour espérer avoir un retour positif avec l'émergence voire l'aboutissement de projets de méthanisation.

- **Fermes de reconquêtes** : Il est proposé, avec l'aide de cofinancements publics, la création d'unités d'exploitation sur des territoires affectés par une forte déprise de l'activité agricole. La méthode est d'accompagner des collectivités locales à s'approprier une mise en valeur agricole de leur territoire, sur la base d'un diagnostic préalable qui doit déterminer l'itinéraire de production le plus approprié au regard du foncier agricole qui peut être mobilisé (par création d'une AFP ou autre structure) et des bâtiments agricoles désaffectés ou à construire en adéquation avec les besoins, rechercher des exploitants, contractualiser le fermage par bail ...Il est proposé comme objectif d'accompagner une opération/an sur 3 ans (opérations en cours de réflexion sur les communes de Balsièges, Chaudeyrac, St Pierre des Tripiers, Altier/St Andeol de Clerquemort, St Frezal de Ventalon, Vialas, St Maurice de Ventalon...)
- **Programme hydraulique agricole** : L'objectif est de soutenir la modernisation de réseaux d'irrigation. Il est prévu un accompagnement des ASA ou des unités d'exploitation individuelles dans des opérations de modernisation de systèmes d'irrigation préexistants peu performants (béals ..) ou par création de stockages intersaisonniers associés à la mise en place de systèmes d'irrigation par aspersion, selon des critères d'éligibilité à définir entre la Région et le Département, en tenant compte du contexte spécifique à notre territoire lozérien : faible taille des exploitations, fragilité de la viabilité économique de ces exploitations...). En terme de réalisation, il est prévu 4 à 5 projets individuels /an et un projet collectif (ASA d'irrigation) sur la période 2016-2017.

Autres opérations de gestion du foncier agricole et forestier

- **Structuration du foncier forestier** : L'opération consiste à mettre en place une animation foncière sur des périmètres pré-identifiés répondant à un certain nombre de critères justifiant sa pertinence (adhésion des collectivités, acteurs économiques des filières visées, profession agricole, crpf, potentiel économique découlant de cette restructuration avec engagement de mise en œuvre des opérations visant à requalifier les essences végétales en place...). La Région soutiendra financièrement le Département qui agira en qualité de maître d'ouvrage dans les études préalables et dans l'animation foncière permettant de réaliser de telles opérations de restructuration du foncier agricole et forestier, pour un coût annuel évalué à 50 000 €.
- **Structuration des filières VIANDE et LAIT** à forte valeur ajoutée en adéquation avec les besoins du marché : La Région et le Département engageront un travail commun sur la structuration des filières VIANDE et LAIT avec pour objectif de mener une réflexion et études permettant la mise en place d'une stratégie d'action publique visant accompagner les itinéraires de production.

Tourisme

- **Les pôles de pleine nature** : l'appel à projets « pôles de pleine nature » a retenu 3 candidatures en phase d'émergence concernant le territoire lozérien. Afin d'accompagner pleinement la structuration des pôles, le Département et la Région accompagneront le financement des projets sélectionnés comme pôles structurés dans le respect de leur dispositif respectif.
 - PPN « Mont-Lozère », porté par le syndicat mixte d'aménagement du Mont-Lozère
 - PPN « Aubrac », porté par le syndicat de préfiguration du PNR éponyme
 - PPN « Gorges du Tarn », porté par le syndicat Mixte Grand Site (Gorges du Tarn, de la Jonte et des Grands Causses)
- **Les stations thermales et le thermalisme** : la Région accompagnera les projets stratégiques de développement qui prendront en compte le changement de modèle économique de la filière thermalisme bien-être et viseront l'excellence. Enfin, en complément de l'attention portée à la modernisation des stations thermales et toujours dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des clientèles, il est proposé la réalisation d'une résidence thermique pour les curistes de la station de Bagnols. Participation de la Région : 20 %.
- **Aménagement du Grand Lac de Naussac** : La Communauté de communes du Haut-Allier souhaite développer le tourisme durable autour du lac de Naussac afin de compléter l'offre touristique déjà existante et d'impacter de manière positive la qualité de vie des habitants. Le projet intitulé « Le Grand Lac de Naussac, votre prochaine escale » s'élève à 1M€. Le Département contribuera à 300 000 €. La Région émet un avis favorable de principe pour une intervention à hauteur de 20 %.
- **Le Parc à Loups du Gévaudan** : La Région se propose d'apporter un financement plafonné à 20% du montant HT des investissements en application du règlement de financement des investissements publics touristiques voté par le Conseil Régional.
- **OGS des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Grands Causses** : Cette opération vise la labellisation en 2018. Le Département et la Région participeront au co-financement visant à ce label Grand Site de France.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

- **Mise à jour du Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR)** : depuis la date à laquelle la Région a adopté son RRIR, le territoire lozérien a évolué. Des sites touristiques ont pris de l'ampleur, le tourisme vert et de terroir se sont développés. La conséquence directe aujourd'hui est l'inadéquation de certaines routes avec la réalité des usages. A la demande du Département, la Région a adapté son Réseau Routier d'Intérêt Régional en Lozère afin de tenir compte de la ruralité de la Lozère et renforcer les connexions entre les axes principaux et les zones de développement d'activités : desserte à vocation économique notamment de massifs forestiers pour la filière bois, desserte de zones et de sites touristiques (Parc à loup, site thermal, continuité Gorges du Tarn...). Cela concerne donc d'une part :
 - des itinéraires du réseau économique : RD984 – Section entre Jalcreste (RN106) et St Etienne Vallée Française (RD 983) ; RD20 – Section entre Barre des Cévennes (RD 983)- St Julien d'Arpaon (RN106) - Pont de Montvert (RD998)– Le Bleynard (RD901) – Belvezet (RD6)
 - des itinéraires du réseau touristique : RD 998 - Section entre Florac (RN106) et Pont de Montvert (RD20), RD12 – Section entre Nasbinals (RD987) à Fournels (RD989), RD983 – Section entre Saint Laurent de Trèves (RD907) – Barre des Cévennes (RD20) - Sainte Croix Vallée Française (RD28) – Saint Etienne Vallée Française (RD984) et jusqu'à la limite du département et RD808 – Section entre Barjac (RN88) – Culture - Marvejols (RD809).

- **Travaux sur les routes** : Si le Département s'efforce de maintenir un bon niveau d'entretien courant du réseau et de service, notamment en période hivernale, des investissements de recalibrage et de réfection de chaussées demeurent à faire dans les prochaines années, notamment sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR). La Région intervient annuellement sur un programme de travaux portant sur certains axes inscrits au RRIR.

En 2015, la Région accepte, à la demande du Département, d'accompagner fortement (50%) les opérations routières suivantes :

Identification des projets	Montant d'opération € HT	Département	%	Région	%
RD 901- Aménagement entre le Valat de Chauberté et Altier	1 500 000 €	750 000 €	50%	750 000 €	50%
RD 907 bis - Aménagement du Cirque des Baumes	390 000 €	195 000 €	50%	195 000 €	50%
RD 986- Section de Caussignac à Carnac	670 000 €	335 000 €	50%	335 000 €	50%
RD 987-Poursuite des aménagements entre Saint Alban et la RD 806	210 000 €	105 000 €	50%	105 000 €	50%
RD 808 – Confortement de glissements et remise à niveau de l'itinéraire Mende/Marvejols : glissement des recoulettes	1 150 000 €	575 000 €	50%	575 000 €	50%
RD998 – Aménagement de la traversée de la Pontèze entre Florac et Cocurès (tranche 1)	150 000 €	75 000 €	50%	75 000 €	50%
Total		2 035 000 €		2 035 000 €	

Pour 2016-2017, la Région continuera à soutenir le Département de la Lozère dans le cadre du volet routier. Les opérations retenues comme prioritaires sont :

- RD 998 – Aménagement entre Florac et le pont de Montvert (tranche 2)
- RD986 - Aménagement à Sainte-Enimie en limite du pont sur le Tarn
- RD26 – Aménagement du carrefour de la Tuilerie (Langogne)
- RD 984 - Aménagement entre Saint Etienne Vallée Française et le carrefour avec la RD983
- RD 996 – Aménagement à l'Ouest de Meyrueis (tranche 1)

- **La RN 88** : il est acté dans le CPER ou bien dans tout autre cadre, une attention particulière sera portée sur la modernisation de la RN88 actuelle entre Langogne et Pelouse et entre Mende et l'A75. Cette modernisation est totalement compatible avec les projets de rocade de Mende de contournement de Langogne et de mise à 2x2 voies en site propre sur l'ensemble de la traversée de la Lozère à terme.

- **Le numérique**
 - Opticalisation : la réalisation des travaux sur les NRAZO suivants est prévue au cours du 2ème semestre 2015 et 1er semestre 2016: (Le Pompidou, Les Salelles, Langogne, Auroux). Pour la Lozère, le montant total estimé est de 247 000€, soit 123 500€ pour le Département de la Lozère et 123 500€ pour la Région pour les années 2015/2016.
 - PPP : La Région et le Département poursuivent la mise en œuvre de cette opération de Haut Débit résidentiel en 2015 et 2016 dans le cadre de la mission confiée à LRHD. Sur ces deux années, la Région interviendra pour un montant total de 515 764 € (modification apportée en séance) ~~6 274 250 €~~ et le Département à hauteur de 515 764€.
 - THD : L'objectif d'une première phase 2014-2018 est de fournir du très haut débit à 49 % de la population, grâce au déploiement FTTH des opérateurs privés, à la mise en place d'un RIP FTTH sur les principales communes du département, avec en complément des opérations de montée en débit au sous-répartiteur ciblées sur le territoire et la mobilisation de solutions satellite pour l'habitat isolé. La Région a décidé de consacrer une enveloppe de 100 M€ aux projets de RIP portés par les Départements. Cette enveloppe, valorisée au titre du CPER 2015-2020, viendra abonder les projets des Départements en application d'un règlement financier voté en avril 2015.
- **Voies vertes** : Le Conseil Départemental de Lozère soutient le développement touristique d'un axe fort : la transformation en véloroute voie verte de l'ancienne voie du chemin de fer des Cévennes, projet structurant pour le développement touristique du territoire rural qu'il traverse. Bien que cette opération ne puisse être inscrite au contrat de plan, une première tranche de travaux, d'un montant de 2,75 M€ est prévue. La Région apportera un financement à hauteur de 15 %, conformément aux statuts du syndicat de la ligne verte. Pour la tranche suivante, le Département qui soutient cette opération depuis l'origine et la Région qui en est un partenaire financier et technique constant, planifieront le moment venu dans le cadre de leurs programmations annuelles respectives, leurs aides financières afin d'accompagner la finalisation du projet.
- **Lignes de transport régulières et touristiques** : La Région et le Département de la Lozère ont décidé de coordonner leurs efforts en la matière dans la perspective du prochain transfert de compétence prévu par la loi NOTRe. L'année 2016 sera donc consacrée à un état des lieux partagé pour la mise en œuvre d'un schéma de mobilité partagé, avant le transfert de compétence.
- **Gare de Villefort** : Pour améliorer la desserte ferroviaire et la présence des services publics en milieu rural et hyper-rural, le dispositif de guichet unique, déjà mis en place à la gare de Génolhac est étendu à la gare de Villefort par la Région et la SNCF, pris en charge uniquement par la Région.
- **Plateforme d'échanges multimodale de Mende** : le projet consiste à aménager un site en friche, à proximité de la Gare SNCF actuelle afin de créer les conditions propices au covoiturage, à la réalisation d'une gare routière et d'un parc à vélos ainsi que l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques. Le Département interviendra lors du prochain contrat urbain avec la commune pour la période 2018-2020.

ENVIRONNEMENT

- Le Département de la Lozère a été retenu dans le cadre de l'**appel à projet Territoire à énergie Positive pour la croissance verte**. Plusieurs actions importantes sont à mentionner dans le cadre de son projet : le développement de lignes régulières et touristiques pour faciliter la desserte du territoire, la création d'un système approvisionnement court pour la restauration collective, la création d'une agence de la mobilité, la réalisation des principales aires de covoiturage s'inscrivant dans un schéma départemental, la rénovation thermique de bâtiments départementaux (collèges), la sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges. Le Département sollicitera du FEDER sur la rénovation énergétique.
- **Lutte contre les inondations** : Afin de réduire les risques d'inondation, l'Entente interdépartementale du Lot a mis en place un PAPI sur le bassin versant du Lot. Une partie de ce programme d'action concerne la Lozère.
- **Création de réseaux de chaleur** : Deux projets d'envergure sont programmés à l'issue d'une étude de faisabilité ayant rendu des conclusions positives sur ces projets : le premier concerne la commune du Pont-de-Montvert et le deuxième, concerne la commune de Florac (la Région viendra co-financer au titre de l'Approche Territoriale Intégrée -ATI- de l'association territoriale Causses Cévennes et le Département interviendra sur l'enveloppe réservée aux appels à projets).
- **Politique de l'Eau et AEP** : Dans la continuité des actions engagées pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des secteurs déficitaires et notamment des 13 projets identifiés, de nouveaux projets de sécurisation en AEP sont acceptés par la Région et seront réalisés sur 2016-2017 : SIAEP du Sauveterre : 2,3 M€, le secteur de Penedis Prinigarde sur les communes de Saint Germain de Calberte et Saint Martin de Boubaux : 1 M€ et - le bassin de vie de Saint Chély d'Apcher : 1 M€. D'autres opérations pourront être également menées (Mas d'Orcières, Ste Croix Vallée Française, Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Causses).

Au total ce sont ainsi 53 projets qui sont inscrits au titre de la programmation 2015 du contrat avec une participation de la Région Languedoc Roussillon de ~~15 275 189 €~~ 12 615 821 € (modification apportée en séance) .

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat triennal Région/Département 2015/2017 et ses annexes (la maquette des projets 2015 avec les financements respectifs Département/Région engagés dès 2015 et tableau des projets retenus pour 2016 2017) et en autoriser la signature.



**CONTRAT REGION
DEPARTEMENT DE LA LOZERE**

ENTRE

La Région Languedoc-Roussillon représentée par son Président en exercice
Monsieur Damien ALARY,

d'une part,

ET

Le Département de la Lozère représenté par sa Présidente en
exercice, **Madame Sophie PANTEL**

d'autre part,

1. UNE AMBITION PARTAGÉE POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE ET UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

La Région, garante d'un aménagement équilibré et durable du territoire

Soucieuse de promouvoir un aménagement équilibré et solidaire de son territoire, la Région Languedoc Roussillon s'est dotée en septembre 2009 d'un **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)**.

Suite à un long travail de concertation avec l'ensemble des acteurs et des forces vives du territoire, ce cadre de référence a permis d'identifier les **trois principaux paris** que doit relever le Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 :

- poursuivre l'accueil des populations,
- assurer la mobilité des personnes,
- amplifier l'ouverture internationale en confortant notamment, une stratégie d'innovation ambitieuse.

Le dialogue territorial engagé fin 2012/début 2013 dans la perspective d'actualiser et d'enrichir cette vision régionale et de recueillir les attentes des territoires, a par ailleurs réaffirmé un quatrième axe stratégique fort : la promotion d'un **projet territorial équilibré**.

Les ateliers qui se sont tenus alors, en présence de l'ensemble des intercommunalités qui constituent la Région, ont en effet mis en évidence, la nécessité de lutter contre les concurrences, de rechercher les complémentarités et de renforcer les coopérations territoriales.

C'est dans le cadre ainsi constitué, que la Région a souhaité accompagner les territoires, dans leur diversité, en structurant son projet stratégique autour de **quatre grandes dynamiques territoriales** :

- la métropole en réseau,
- le quadrilatère,
- les avant-pays,
- les têtes de pont.

Ces ensembles territoriaux, regroupant plusieurs EPCI, constituent des espaces au sein desquels plusieurs intercommunalités, partageant des problématiques communes, ont intérêt à travailler ensemble.

Parallèlement, et afin de développer des politiques territoriales adaptées avec chacun de ses territoires, la Région a aussi participé à l'**émergence de projets territoriaux infrarégionaux** : Parcs Naturels Régionaux, GAL, OGS, pôles métropolitains... inscrits dans les programmations du FEDER, du FEADER et des contrats de projets Etat Région.

Afin de conforter son objectif de promotion d'un territoire équilibré, à l'aune du périmètre de la future grande Région, et de prendre en compte les évolutions intervenues au plan national ou régional depuis 2009, la Région vient d'engager une **actualisation des orientations régionales issues du SRADDT** du Languedoc-Roussillon **et de la stratégie régionale de dialogue territorial**.

Cette réflexion a pour objectif de construire une nouvelle représentation du territoire, dépassant l'opposition entre deux régions contrastées, pour donner à voir les enjeux communs à l'échelle « Sud de France ».

Il s'agit de déconstruire la juxtaposition entre deux blocs monolithiques, en constituant un ensemble nouveau composé de dynamiques territoriales diversifiées qu'il convient de renforcer.

Le Département, garant des solidarités sociales et territoriales

Le projet de la nouvelle assemblée départementale est concentré autour de 2 axes :

- assumer les compétences obligatoires qui lui sont confiées : le social, la gestion des routes, les collèges...
- se tourner vers les territoires, être à leur service, de leurs hommes, de leurs projets

Afin de sortir des logiques de guichet et des enveloppes annuelles attribuées et répondre aux besoins exprimés par les collectivités d'un partenariat renforcé et d'une vision pluri-annuelle

pour pouvoir engager des projets structurants, le Département met en place les contrats territoriaux, avec chaque EPCI.

Le Conseil départemental de la Lozère, collectivité de proximité et de solidarité, considère que :

- la solidarité territoriale s'exprime au travers des aides départementales aux collectivités,
- l'efficacité de l'action publique passe à la fois par un effort de concertation et de coordination entre les différentes institutions intervenant sur un territoire donné.

Cette contractualisation pluri-annuelle s'appuie sur une réflexion du territoire construite entre les structures intercommunales et les communes sur le territoire de la Communauté de communes.

En matière d'ingénierie de projet auprès du territoire, les conditions seront créées, en particulier avec l'adaptation de l'organisation départementale, pour renforcer l'ingénierie de projet (technique, financière...) auprès des communes et des communautés de communes de notre département afin de leur apporter les conseils et l'assistance qu'elles attendent.

Pour ses compétences propres, le projet politique de la majorité départementale souligne l'importance du désenclavement du territoire lozérien et le défi d'une attractivité renforcée.

Le Conseil départemental, conscient de l'importance du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a décidé de se saisir de l'enjeu que constitue l'aménagement numérique, et de lutter contre la fracture numérique. Pour cela, il en fait la première de ses priorités les services internet très haut débit fixes et mobiles qui sont des services privés du secteur concurrentiel ne sont pas du tout déployés. Le département concède ainsi un retard concernant l'opticalisation et le très haut débit mobile.

Pour répondre à ces enjeux, le Département a pour ambition qu'une large majorité de sa population (Grand public, entreprises et services publics) puisse bénéficier du très haut débit . Dans ce domaine des communications électroniques l'ambition du Département va au-delà du souhait de réduire la fracture numérique. Il s'agit bien de prendre de l'avance pour être prêt à accueillir les nouveaux services qui vont se développer sur le très haut débit dans les années à venir autour des deux objectifs suivants :

- les services pour tous grâce à l'internet à très haut débit (services numériques, accès aux usages de l'Internet, lutte contre la désertification médicale, soutien à l'action sociale),
- le très haut débit pour toutes les entreprises de Lozère (déploiement du très haut débit dans les zones d'activités, soutien au télétravail, e-tourisme, à l'agriculture et à l'emploi).

Ces actions se déclinent au travers du Schéma Directeur territorial d'aménagement numérique et de sa première tranche de travaux au titre du dossier pour la société numérique.

Concernant les mobilités, la nouvelle majorité souhaite valoriser les ressources humaines et naturelles du département, insuffisamment exploitées, en créant les conditions favorables au maintien des populations, notamment par le levier de l'offre de services publics. Dans ce cadre, le transport scolaire et le transport collectif jouent un rôle prépondérant. Or, ce dernier a un retard constaté.

C'est ainsi que va se poursuivre en 2016, une réflexion importante pour un Schéma Directeur de la Mobilité (SDM). Alors que le contexte réglementaire (Loi NOTRe) transfère la compétence « Transports » à la Région, il apparaît indispensable pour la Lozère de se doter d'une stratégie claire et cohérente en matière de mobilité. Il existe un besoin important de création de lignes régulières et/ou touristiques.

D'ores et déjà des réalisations verront le jour en 2016 pour les aires de covoiturage. L'expérimentation de la ligne Mende-Florac-Alès sera poursuivie. Par ailleurs, la Lozère n'est pas desservie par un aéroport. La navette routière d'accès aux aéroports limitrophes revêt un enjeu important.

Par ailleurs, le Département suivra de près l'évolution des dossiers ferroviaires si importants pour l'avenir de son territoire (TET, TER,...) et réaffirme la nécessité du maintien du statut national pour les 2 TET.

Enfin, dans le cadre du domaine des solidarités, le département est connu et reconnu pour son

chef de filat qui dans le milieu rural n'est pas contesté ni partagé avec d'autres collectivités, d'où l'importance et la nécessité de définir et porter une politique de proximité renforcée.

Ainsi, en matière de solidarités, l'action sociale et le développement social sont des priorités que le Département met en œuvre à travers l'ébauche de différents projets de territoires déclinés sur les CMS qui aboutiront à la mise en place d'actions collectives répondant à un besoin de la population du territoire.

La réalisation et la signature d'un Pacte territorial pour l'insertion sur la période 2015-2017 marque le souhait du Département de renforcer sa politique d'insertion.

En matière de développement des activités économiques, d'agriculture, de forêt, d'aménagement foncier ainsi que d'économie, de tourisme et de logement, le Conseil Départemental sera appelé à recadrer ses politiques au regard du nouveau cadre régional de programmation des crédits européens sur la période 2015 - 2020 et des possibilités que la loi NOTRe lui confère.

L'assemblée départementale souhaite créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère. Afin de renforcer cette attractivité, le soutien à l'économie et au tourisme est un des enjeux d'avenir.

En matière d'Eau et d'Environnement, le Conseil Départemental confirme la poursuite de ses engagements dans le soutien des collectivités locales gestionnaires.

Le Département de la Lozère a déposé une candidature en novembre 2014, dans le cadre de l'Appel à projet « Territoire Energie Positive et Croissance Verte », afin de construire un plan stratégique et opérationnel en faveur de la transition énergétique et pouvoir prétendre à des aides exceptionnelles de l'État au titre du Fonds de Financement de la Transition Énergétique (FFTE).

Il sera poursuivi les démarches visant à promouvoir la prévention des déchets non dangereux, l'optimisation de leur gestion et leur valorisation, démarche qui a été initiée en 2011 en partenariat avec l'ADEME et qui sera prolongée dans le cadre de l'Appel à Projets Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

A la suite de l'adoption du schéma départemental des ENS par l'Assemblée Départementale, les premières opérations de valorisation des sites prioritaires seront engagées sous maîtrise d'ouvrage des EPCI avec le soutien financier du Département

Le Département a une action soutenue en direction des collèges qu'ils soient publics ou privés. La nouvelle majorité souhaite affirmer de manière encore plus accentuée la mise en place d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration scolaire. Outre l'incitation existante de proposer un repas local par mois, l'installation de la plateforme Agrilocal en 2016 devrait faciliter les relations entre les établissements et les producteurs

Le soutien du Département en vers l'enseignement supérieur afin de maintenir les antennes universitaires départementales est clairement affiché et devrait pouvoir s'insérer dans le schéma régional de l'enseignement supérieur. L'organisation d'une journée d'accueil des étudiants en Lozère pour leur première année universitaire est un moment marquant de ce soutien.

Une politique plus affirmée en direction de la jeunesse est en préfiguration pour les années à venir.

Au niveau culturel, le Département soutient toutes les structures culturelles importantes du territoire pour leur fonctionnement mais aussi pour l'organisation des saisons culturelles et l'accueil de résidences d'artistes. Il apporte également son aide aux festivals ainsi qu'aux compagnies lozériennes pour leurs projets de créations artistiques. Son portail culturel, via Internet, est un outil performant au service de toutes les associations culturelles et de tous les internautes qui souhaitent sortir ou pratiquer un art du spectacle.

Dans un souci de progrès partagé et d'attractivité renforcé pour le territoire, la Bibliothèque

Départementale de Prêt se mobilise pour améliorer les services qu'elle peut apporter à la population lozérienne. Ceci se traduit par la création et la modernisation des bibliothèques de son réseau. Elle conforte également leur développement en permettant aux bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 d'accéder au catalogue et portail collectifs ainsi qu'à des ressources numériques. Elle s'efforce de toucher tous les publics sur tout le territoire à travers la mise à disposition de collections diversifiées (jeux, CD, DVD, livres adulte et jeunesse, livres en gros caractères, documents numériques, etc.) pluralistes et encyclopédiques.

Plusieurs actions sont menées au sein de la conservation départementale du patrimoine. Outre des missions de conseil importantes en direction des communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier, le Département propose deux programmes financiers attractifs pour les communes qui souhaitent conserver et restaurer leurs œuvres d'art.

La mise en accessibilité progressive des Établissements Recevant du Public est prévue via des travaux programmés sur 9 ans, intégrés à l'AdAp et au PPI Bâtiments. Par ailleurs, les travaux de modernisation de nos bâtiments administratifs seront poursuivis. Et intègrent la poursuite des travaux de maintenance, de mise aux normes et de sécurité des bâtiments

2. UNE NOUVELLE DONNE INSTITUTIONNELLE QUI NOUS INVITE A RENFORCER NOS PARTENARIATS

En effet, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MATPAM) et la **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** non seulement recomposent le périmètre régional mais aussi amplifient le rôle des Régions dans de nombreux domaines dont celui de l'aménagement du territoire.

- Une régionalisation de l'action publique

Les Régions se voient notamment confier la présidence de la Conférence territoriale de l'Action Publique (CTAP) qui leur confère un rôle d'ensemblier territorial majeur. La gestion des fonds européens qui leur est transférée constituera par ailleurs un nouvel outil de développement territorial. Les Régions devront enfin se doter de schémas qui seront désormais prescriptifs : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), à articuler avec le SRDEII (Schéma Régional de développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation) et le service public de l'orientation, de la formation professionnelle initiale et continue, et de l'accès au premier emploi.

- Le Département, garant de la solidarité territoriale

La Loi NOTRe désigne le département comme "**chef de file**" en matière d'**aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires**. Partenaire de proximité, le conseil départemental est au service du territoire et de ses habitants. Il adapte ses dispositifs d'intervention aux besoins des collectivités partenaires et assure ainsi la solidarité territoriale. Chaque habitant doit pouvoir bénéficier des mêmes services et être accompagné. La solidarité humaine est donc l'autre compétence clé.

De plus, le projet de loi NOTRe complète les compétences régionales et supprime la clause générale pour les Régions et les Départements :

- Les régions ont compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports hors agglomération (transport interurbain par car, transport scolaire, TER, etc.).
- Les départements assurent la gestion des collèges, des routes et l'action sociale.
- Les régions et les départements ont des compétences partagées en matière de culture,

sport, tourisme, langues régionales.

- Les intercommunalités gèrent la collecte et le traitement des déchets, la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage, et, à terme, l'eau et l'assainissement.

3. UNE POLITIQUE TERRITORIALE REGIONALE RENFORCEE AVEC LES DEPARTEMENTS : VERS UN CONTRAT 2015/2017

3.1- Une politique de coopération structurée avec l'ensemble du territoire

Le 24 juillet 2015, dans une volonté de promouvoir un développement équilibré entre les territoires, la Région a fixé le cadre de ses politiques contractuelles avec l'ensemble des territoires qui la composent.

Ainsi, la Région a souhaité renforcer les partenariats pour :

- accroître la coordination des politiques conduites,
- optimiser l'utilisation des crédits publics dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de vie de nos populations,
- promouvoir un développement ambitieux, durable et solidaire au service des territoires.

A cet effet, la Région a mis en place une politique contractuelle volontariste au service de l'ensemble des territoires. Cette politique s'appuie à la fois sur :

- Les outils de programmation nationaux et européens :

- Le Contrat de Plan Etat Région voté en mai dernier qui consacre plus de 350 M€ au développement territorial dont 120 M€ de la Région
- Les Fonds Européens avec d'une part un soutien actif du développement rural au travers de Leader (GAL) et une dotation de 40 M€, d'autre part, le lancement de l'appel à projet ATI FEDER (Approche Territoriales Intégrées) doté pour sa part de 51 M€.

- Des outils régionaux adaptés à chaque territoire : urbains/ ruraux/ politique de la ville pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques avec notamment :

- les partenariats engagés depuis 2011 avec les Départements,
- les protocoles de coopérations initiés en 2014 avec la Métropole, les agglomérations et 3 Communautés de Communes, qui ont évolué en contrats triennaux,
- l'expérimentation d'un contrat « rural » avec le pays Aigoual Cévennes Vidourle.

3.2- Les Contrats Région/Départements

Depuis 2011, la conclusion de protocoles de coopération annuels entre la Région Languedoc-Roussillon et les Départements a permis de favoriser la mise en cohérence des politiques publiques conduites entre nos collectivités.

Dans le contexte nouveau, il importe de renforcer le lien privilégié qui s'est ainsi instauré :

- pour accroître la coordination des politiques conduites et optimiser l'utilisation des crédits publics
- et ainsi promouvoir un développement ambitieux, durable et solidaire au service des territoires.

C'est pourquoi, à compter de 2015, les protocoles se renforcent sous la forme de contrats qui ont les caractéristiques suivantes :

- Des contrats stratégiques et opérationnels composés :

- d'un volet littéraire qui présente le croisement des stratégies des collectivités avec la stratégie régionale ainsi que les principales actions phares menées par la Région sur le territoire,
- ainsi que d'un volet programmatique reprenant les partenariats financiers de la Région et des territoires autour des 3 axes de notre pacte régional.

- Des contrats triennaux :

Ces contrats portent sur la période 2015/2017.

Ils sont déclinés annuellement avec des engagements financiers basés sur une programmation détaillée de l'exercice en cours.

L'allongement de la durée des contrats cadre à 3 ans permet de disposer à la fois,

- d'une vision globale pluri-annuelle de la programmation des territoires et,
- d'être en cohérence avec la date de revoyure des principaux outils de programmation supra-régionaux : le Contrat de Plan 2015/2020 et les Fonds Européens.

3.3-Un partenariat opérationnel : des cofinancements assurant la mise en œuvre des projets structurants

Ce contrat constitue également un outil de contractualisation efficient, en permettant la mise en œuvre de projets opérationnels qui n'auraient pu voir le jour sans un partenariat financier Région/ Département.

Pour mémoire, depuis 2010, la Région est intervenue au titre de ses différents programmes d'actions à hauteur de près de 180 M€ sur le territoire du Département de la Lozère.

Assurer l'égalité des chances	
Éducation	42 533 699
Formation apprentissage	37 466 383
Culture et patrimoine	7 326 486
Sport jeunesse	5 827 745
Santé handicapés personnes âgées/ lutte contre les discriminations	779 150
Développer l'Économie régionale	
Entreprises	24 046 354
Recherche enseignement supérieur	1 154 800
Économie rurale littorale et touristique	14 213 969
Aménager durablement le territoire	
Infrastructures/Ferroviaire	11 058 171
Environnement	16 690 735
Action territoriale	18 844 455
TOTAL	179 941 947

Depuis 2010, le Département a maintenu une large part à l'investissement dans son budget avec, chaque année, 40 M€ qui sont consacrés à l'investissement, sur des projets qu'il a en maîtrise d'ouvrage directe et souvent pour les projets des collectivités lozériennes. A ces 200 M€ consacrés aux projets d'investissement depuis 2010, il convient d'ajouter les quelques 3 M€ annuels pour la culture et le sport et 4M€ pour l'aménagement du territoire et l'économie. Soit 35 M€ depuis 2010. (sont exclues ici les dépenses de solidarité, des collèges, de personnel et de transports scolaires, entretien des routes et bâtiments départementaux)

Au titre du contrat 2015-2017, la Région et le Département de la Lozère soutiendront l'ensemble des dossiers listés dans le tableau de Programmation 2015 annexé, qui se déclinent autour des **3 axes stratégiques du Pacte Régional** :

- Assurer l'égalité des chances
- Développer l'économie régionale
- Aménager durablement le territoire

Sont concernés de nombreux champs d'intervention qui concourront à améliorer la qualité de vie de nos populations.

Au total ce sont ainsi **53** projets qui sont inscrits au titre de la programmation 2015 du contrat 2015/2017 pour un montant de :

- Coût total des projets : **62 835 519 €**
- Région Languedoc Roussillon : **12 615 821 €**
- Département de la Lozère : **19 889 239 €**

4. UN PARTENARIAT QUI S'INSCRIT DANS UN PROCESSUS DE COOPÉRATION PLUS LARGE : CONTRAT DE PLAN ET FONDS EUROPÉENS

4.1–Le Contrat de plan et ses conventions territoriales d'application

L'Etat et la Région ont défini une stratégie de développement qui prend appui sur huit grands axes thématiques : la mobilité multimodale ; l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; la transition écologique et énergétique ; le numérique ; l'innovation, les filières d'avenir, l'usine du futur ; l'emploi, la culture et un volet territorial lui-même composé de sous-volets. Avec un défi majeur celui de l'emploi.

Trois autres défis transversaux majeurs ont par ailleurs été mis en avant :

- Orienter le développement régional vers un modèle plus équilibré, plus équitable, bénéficiant à l'ensemble des territoires (avant-pays, métropole...) et des populations (jeunes, étudiants, personnes en situation de précarité...) et plus durable (transition énergétique, bonne gestion de la ressource en eau...).
- Continuer à soutenir l'attractivité résidentielle, touristique et économique du territoire régional : renforcement de l'offre universitaire et développement de l'offre culturelle, mise à niveau des infrastructures de transport, désenclavement des territoires ruraux, déploiement du très haut débit et de ses usages, qualité des territoires et préservation des patrimoines...
- Soutenir l'accélération de la mutation de l'économie régionale à travers le développement de nouvelles activités productives à plus forte valeur ajoutée (coopérations entre le tissu économique et le monde de la recherche et le soutien à la création d'activités innovantes) et pourvoyeuses d'emplois plus qualifiés permettant notamment de fixer sur le long terme une part plus importante des populations étudiantes.

Après avoir œuvré avec l'ensemble des partenaires régionaux, l'État et la Région ont sur ces bases bâti un **CPER 2015/2020 qui permettra de mobiliser près de 2,6 Mds d'euros sur un plan d'actions ambitieux. Avec un engagement régional de plus de 737 M€.**

Dans ce cadre, seront co-financés plusieurs projets concernant le Département de la Lozère qui feront l'objet d'une **convention territoriale d'application approuvée simultanément avec le présent contrat.**

4.2-L'Europe, un soutien au développement territorial intégré

- **L'appel à projet ATI FEDER**

Le programme opérationnel « Compétitivité et emploi » FEDER FSE IEJ 2014-2020 en Languedoc-Roussillon a été validé par la commission européenne le 10 novembre 2014. Dans ce cadre, une démarche territoriale doit être initiée. Les Approches Territoriales Intégrées sont l'outil de mise en œuvre de celle-ci. Elles s'adressent à des territoires structurés sur un périmètre défini, ayant construit une approche transversale multi-thématiques rassemblant les acteurs locaux, et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

Un appel à projet, rédigé à cet effet, a été lancé le 23 décembre 2014. Il comprend deux volets :

- **un volet urbain**, auquel l'axe V du PO est consacré. Il est doté de 24 millions d'euros et s'adressent aux seuls EPCI signataires d'un contrat de ville ;
- **un volet territorial**, doté de 27 millions d'euros de FEDER (10 % des priorités d'investissement des axes I à IV du programme opérationnel).

Notre Région est une des rares régions à avoir consacré une stratégie territoriale hors dispositif réglementaire. En effet, au travers du volet territorial, les candidats retenus auront répondu à un ensemble de critères précisés dans l'appel à projet :

- Critères territoriaux : territoire structuré (organisation pérenne, compétence en développement local), démarches inter-communautaires, prise en compte des enjeux régionaux),
- Critère de cohérence : harmonisation des candidatures sur un même territoire,
- Prise en compte du développement durable et des orientations stratégiques du SRADDT,
- Critères qualitatifs : qualité du diagnostic, cohérence de la stratégie, caractère intégré du projet, réalisme de la programmation indicative, respect du nombre de priorité d'investissement et du plancher, gouvernance structurée, capacité de gestion et d'animation de projet, identification des actions sur les autres fonds.

Les structures éligibles sont les EPCI pour le volet urbain et les PNR, PNN, EPCI, Pays, GAL, PETR, OGS, coopération inter-communautaire pour le volet territorial.

Dans le Département de la Lozère les territoires retenus à cet appel à projet au titre du **volet territorial** :

- Le Pays des sources en Lozère, Terre de vie
- L'association territoriale Causses Cévennes
- Le Parc National des Cévennes

- **Appel à Projets LEADER**

Outil intégré de développement des territoires ruraux, la stratégie LEADER concourt à la mise en œuvre de Stratégies de Développement Local élaborées et portées par des territoires organisés en milieu rural (Pays, Parcs naturels régionaux, EPCI). Autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2014-2020, la Région a fait le choix de faire de LEADER l'outil privilégié du développement des territoires ruraux. Doté de 40 M€ pour la période 2014-2020, le programme LEADER couvre ainsi la quasi-totalité du territoire rural régional. Au terme d'un Appel à Projets régional, la Région a donc sélectionné lors des Conseils Régionaux des 24 juillet et 23 octobre 2015, 16 territoires. Partenaire du développement des territoires ruraux, le Département de la Lozère est associé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme.

Pour le Département de la Lozère, les territoires sélectionnés sont les suivants :

- Gal Terre de vie
- Gal Gévaudan
- Gal Causses Cévennes

Constitués en Groupes d'Action Locale, ces territoires mobiliseront du FEADER pour mettre en œuvre leur stratégie de développement local. Le FEADER concourra ainsi au financement de projets portés par les acteurs du territoire. Afin de garantir la bonne gouvernance et la gestion du programme, le Programme de Développement rural permet de mobiliser du FEADER pour co-financer les dépenses d'animation, de communication et d'évaluation du programme LEADER de chacun des 16 territoires à hauteur de 80%.

Considérant l'importance de l'animation pour la bonne gestion du programme et en cohérence avec leur engagement en faveur du développement des territoires ruraux, la Région LR et le Département ont souhaité apporter leur soutien aux territoires en apportant chacun 50% de la contrepartie publique nationale à mobiliser sur les dépenses d'animation, de communication et d'évaluation des stratégies LEADER pour les 3 territoires concernés, soit 10 % de la dépense totale pour les GAL. Cet apport du Département de la Lozère et de la Région doit permettre aux territoires de se doter des moyens de fonctionnement nécessaires.

Aussi, au terme du présent Contrat et pour la période 2015-2017, la Région et le Département s'engagent à co-financer les dépenses d'animation des Groupes d'Action Locale. Ces montants seront déterminés à l'issue de l'élaboration des Conventions de gestion LEADER avec chacun des territoires et dans la limite du plafond des 25% de la dépense publique totale éligible de chaque GAL tel que fixé dans le Programme de Développement Rural.

ASSURER L'EGALITE DES CHANCES

Le principe d'égalité des chances guide l'ensemble de l'action de la Région et se retrouve particulièrement au sein de ses politiques dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture, du sport, de la santé. Ainsi, la Région souhaite garantir à chacun la possibilité d'étudier et de se former dans des conditions optimales (LoRdi, gratuité des manuels scolaires et des équipements professionnels, importants investissements immobiliers, attribution de bourses au mérite...). De plus, la Région souhaite favoriser l'accès aux lieux et manifestations culturelles ainsi qu'aux équipements et pratiques sportives et développe pour cela nombre d'interventions.

Formation professionnelle

- **Création de l'école Numérique « Codi N Camp »**

A partir d'un constat de besoin en recrutement des entreprises pour des programmeurs informatiques, le GRETA et la Maison de l'Emploi et de la cohésion Sociale ont répondu à un appel à projet national visant la création d'écoles rurales de développeurs informatiques pour lequel ils ont été lauréats

Bénéficiant du soutien national, le GRETA et la MdECS ont créé l'école du numérique « codi N camp » qui a pour objectif d'être une véritable opportunité de développement économique et social en Lozère, au service des entreprises lozériennes et de diffuser cette innovation dans la future grande Région.

Une formation de 840h, sur 6 mois, totalement gratuite et de manière immersive recevra sa première promotion d'étudiants au 1^{er} décembre 2015 (Appel à candidatures du 31 août au 19 octobre 2015).

La Région accompagne cette opération en 2015 à hauteur de 36 928€.

Sports

- **La modernisation et création d'installations sportives**

En Lozère, il est possible de dresser un double constat :

- une saison hivernale assez longue qui impose de pratiquer des activités de sports et de loisirs en intérieur,
- la mise en œuvre des activités périscolaires avec la réforme des rythmes scolaires qui nécessitent de disposer de lieux dédiés.

Le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) a confirmé une inégalité d'accès aux piscines couvertes en Lozère, notamment dans le Sud et un manque de salles de sports (gymnases) dédiées ; les salles polyvalentes n'étant pas toujours adaptées aux besoins.

Ces dernières années, plusieurs collectivités ont déjà engagé des travaux de ce type, comme à Langogne, Saint-Alban sur Limagnole ou Mende. Pour les 3 prochaines années, 3 projets vont se réaliser :

- une piscine couverte à Florac afin de permettre la pratique de la natation en milieu scolaire et de loisirs pour le Sud Lozère,
- la réalisation d'un gymnase à Villefort,
- la création d'un espace couvert dédié au sport pour le Valdonnez dont le lieu reste à déterminer.

Dans le cadre de sa stratégie de développement des activités sportives, la Région soutient avec le Département la réalisation d'équipements sportifs intercommunaux tels que les piscines et les gymnases.

Culture et Patrimoine

La Région et le Département consacrent une part importante de leurs budgets respectifs au financement d'outils culturels sur le territoire (associations, festivals). Compétence partagée entre les 2 institutions par la loi Notre.

La Région et le Département continueront de soutenir les actions culturelles dans le respect de leur règlement d'intervention respectif.

- **Les Archives Départementales :**

La Région contribue au financement des équipements structurants en matière de culture et patrimoine, dont relève les Archives départementales. Dans le cadre du patrimoine culturel, il s'agit de renforcer les infrastructures porteuses des missions de collecte, de conservation et de valorisation des documents d'archives publiques ou privées. Les Archives départementales sont un maillon essentiel de cette chaîne patrimoniale et en travail régulier avec le service patrimonial de la Région et les acteurs du patrimoine culturel.

En cohérence avec les missions obligatoires des Archives, qui lient Département et Etat, la Région intervient en co-financement avec ces deux entités. Elle pourra donc intervenir au financement de cet équipement en parallèle du maître d'ouvrage, le Département, et avec l'État, à hauteur équivalente avec ce dernier.

La Région soutiendra la réalisation de cet équipement à hauteur de 25 %.

- **Le Pont de Quézac**

Le Pont Monument de Quézac est le seul accès au bourg de Quézac. Ce pont a été malmené par les crues du Tarn, notamment ces 2 dernières années.

L'économie du territoire dépend de ce pont puisqu'il est le seul lien entre la source de Quézac et l'usine d'embouteillage située sur la commune d'Ispagnac.

Un diagnostic de l'état du pont a été réalisé et a mis en évidence des fragilités sur la structure (autant émergée qu'immergée).

Les travaux de restauration pour la conservation de ce patrimoine sont indispensables et doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

L'opération de restauration du Pont Monument de Quézac consiste en :

- la reprise des maçonneries avec des cavités dans les parties immergées du Pont pour les combler.
- la reprise des maçonneries de la partie émergée avec substitution de pierres
- la reprise du tablier pour assurer la stabilité de l'ouvrage et permettre son utilisation par les véhicules.

Le coût de l'opération s'élève à 1,5 M€ et devrait bénéficier de 50 % d'aide de l'État (DRAC). La Région apportera un financement de 350 000 € et le Département soutiendra ce projet pour 200 000 €.

- **Le site archéologique de Javols**

Dans un cadre partenarial public et dynamique, il a été réalisé une mise en valeur du site à travers un aménagement paysager qui permet la présentation des monuments structurants de la ville antique, de renouveler la randonnée archéologique et d'enrichir les différents points de vue du site.

La Région est maître d'ouvrage de l'opération qui est financée par les différents partenaires

(État, commune de Javols, communautés de communes de la Terre de Peyre). D'un coût total de 411 800 €, la Région apporte l'autofinancement à hauteur de 141 800 € et le Département apporte une aide de 75 000 €.

Les partenaires de l'opération (Commune de Javols, Communauté de Communes de la Terre de Peyre, Département de la Lozère et Région Languedoc-Roussillon) doivent désormais garantir la pérennité des aménagements du site et en assurer l'entretien annuel.

La prise en charge de cet entretien sera fait de la manière suivante :

- 50 % par la Région en tant que chef du projet de mise en valeur du site archéologique,
- 30 % par le Département de la Lozère en tant que propriétaire des parcelles entourant la parcelle principale, propriété de la Région,
- 12 % à la communauté de communes de la Terre de Peyre,
- 8 % à la commune de Javols.

- **Musée Ignon Fabre**

L'ensemble immobilier abritant l'ex-musée départemental Ignon Fabre a été cédé à la commune pour l'euro symbolique, alors qu'il avait, lors de la cession, une valeur estimée à 830 000 € par France Domaine

Concernant la réalisation du projet de Musée de Mende, le Département participera à hauteur de 400 000 € lors du prochain contrat urbain avec la commune pour la période 2018-2020. La Région soutiendra ce projet à hauteur de 2M€.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Les lois de décentralisation consacrent désormais le rôle de « chef de file » de la Région en développement économique sur l'ensemble du territoire régional. Elle est notamment chargée de l'animation et de la coordination des autres collectivités compétentes en la matière.

Une « conférence territoriale régionale » sera prochainement mise place, qui permettra la concertation entre les collectivités territoriales de la région pour l'élaboration des politiques. Une instance technique consacrée aux questions économiques est également prévue, elle sera un lieu permanent d'échanges et de préparation.

En Lozère, l'économie est caractérisée par 2 grands domaines. Le premier correspond au sens large à l'économie agricole. Constituée des exploitations d'une part, au nombre de 3000 et représentant près de 14 % de la population active, celle-ci se diversifie de plus en plus soit directement, par la transformation de produits fabriqués sur le territoire, voire leur commercialisation au niveau local ou plus indirectement en proposant d'autres services et produits issus de la vie agricole comme les gîtes ruraux, la découverte de la ferme et de ses produits...

Dans la continuité des objectifs fixés au niveau mondial, national et régional, le bois « biomasse » représente en Lozère un atout majeur au développement économique. La Lozère bénéficie d'un gisement naturel important et souhaite le valoriser dans un souci de gestion durable.

L'autre domaine économique présent en Lozère est le tourisme. Cette économie gravite autour des hébergements, de la quantité d'offre mais surtout et de la qualité des prestations proposées. Mais elle est également dépendante des sites touristiques, des activités présentes, en lien avec les valeurs du territoire, de leur « pouvoir attractif » dans un objectif d'étalement de la saison.

L'économie agricole

- **AGRILOCAL : création d'un système d'approvisionnement court pour la restauration collective**

L'objectif de cette action est de favoriser l'approvisionnement local en produits agroalimentaires de la restauration collective non commerciale pour une meilleure valorisation des productions locales (Lozère, départements limitrophes), de prise de conscience par la restauration collective des gisements locaux disponibles en produits agroalimentaires, d'une éducation au goût des élèves dans les écoles ...

L'opération se déroulera en deux phases :

- une phase test sur des territoires volontaires pour évaluer la capacité des opérateurs en matière de restauration collective à se mobiliser dans une telle démarche, ainsi que d'évaluer le rapport besoins/capacité de la production mobilisable,
- une phase de déploiement, début 2016, du dispositif AGRILocal sur tout le territoire porté par le Département. Une animation territoriale importante sera déployée auprès des acteurs de la restauration collective non commerciale et auprès des producteurs locaux dans l'utilisation de la plate-forme AGRILocal pour passer des ordres d'achat et des propositions d'offres de la part des producteurs.

Pour assurer la mise en place d'agrilocal, il est prévu 1 ETP sur 2 ans auprès des Producteurs et 1 ETP sur 2 ans pour les opérateurs de la restauration collective. Le coût de l'opération s'élève à 240 000 €.

• **L'agro-alimentaire**

A l'heure actuelle les entreprises ne souhaitent pas forcément être propriétaires de leur immobilier et préfèrent avoir recours aux collectivités ou à une Société d'Economie Mixte pour assurer le portage de leur(s) bâtiment(s). Ainsi l'entreprise ne supporte que le loyer comme charge, sur 15 à 20 ans, à travers un crédit-bail et n'a pas à porter l'investissement de départ dans sa globalité.

En Lozère, les exemples montrent que des entreprises d'envergure comme ArcelorMittal à Saint-Chely d'Apcher, ou Duo Lozère au Chastel-Nouvel ont pu développer leur activité grâce à ce modèle.

Dans ce cadre, trois autres projets d'atelier-relais permettront de conforter ou d'installer des entreprises rayonnant au niveau régional, voire national :

- un projet d'atelier-relais dans le cadre de la reprise de la laiterie RISSOAN à Langogne,
- un projet d'atelier-relais pour la SARL Essenciagua sur la ZAC de la Tieule ,
- un projet d'extension pour la société Fromagère du Massegros (groupe lactalis).

Concernant ce dernier le projet de la société fromagère, il est couplé à la mise en place de nouveaux process de fabrication et de conditionnement afin de développer la production de fromage de FETA de brebis dans un marché où la demande mondiale continue à évoluer positivement (3 M€).

En 2015, la Région accompagne le projet d'atelier-relais pour la SARL Essenciagua sur la ZAC de la Tieule à hauteur de 515 485€.

• **Amélioration de la desserte externe des massifs forestiers**

Le Conseil Départemental de la Lozère est, en 2015, le seul Département de la Région à avoir réalisé un schéma départemental de desserte externe des massifs forestiers. Ce schéma est devenu obligatoire pour les conseils Départementaux par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en date du 13 octobre 2014.

L'objectif est d'engager, sur la période 2015-2017, la mise en œuvre de la requalification de deux à trois itinéraires d'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers, soit par requalification de voirie revêtue (Routes Départementales ou Voiries Communales) ou par création/amélioration de pistes forestières avec un caractère multi-usages dès lors que ces alternatives apparaissent plus avantageuses que de la requalification de voirie revêtue.

Le but recherché est d'améliorer les conditions de vidange des massifs forestiers pour accroître la valeur économique des bois récoltés au bénéfice des propriétaires forestiers et du territoire tout en ayant une voirie de desserte externe en adéquation au regard des importantes prévisions de récolte forestière des 20 prochaines années.

La sélection des massifs prioritaires et des itinéraires à prioriser se fait en concertation entre financeurs et maîtres d'ouvrage concernés.

Il est important d'avoir une cohérence entre les pistes non revêtues créées ou recalibrées à cet effet et les travaux à programmer sur la voirie communale et les routes départementales.

Le comité de pilotage du 31 juillet 2015 a évalué l'enjeu que représente la mobilisation de la ressource forestière dont la valeur économique sur les 20 prochaines années, serait de l'ordre de 135 M€, avec un volume de récolte attendue de 370 000 M3/an.

La desserte forestière est un enjeu crucial en Lozère pour la filière bois, que ce soit en matière d'accès aux massifs ou de circulation à l'intérieur de ces massifs. C'est pourquoi la Région et le département de la Lozère sont partenaires et complémentaires sur ce sujet, dans le cadre notamment du schéma départemental de desserte forestière porté par le département et du

règlement d'intervention des financements "forêt" du Programme de Développement Rural (FEADER), géré par la Région.

- **L'animation territoriale pour l'émergence de projets de méthanisation**

L'objectif est de poursuivre et d'intensifier une démarche d'animation territoriale et d'accompagnement à l'émergence de projets collectifs de méthanisation. Cette phase d'animation/ingénierie, consiste à faire « germer » des projets, susciter une organisation collective de portage du projet, accompagner sur le plan administratif, réglementaire, juridique et technique cette maîtrise d'ouvrage, qui est réellement indispensable et ne pourrait être supportée financièrement par la structure porteuse du projet compte tenu des forts aléas dans son aboutissement.

La Région a accompagné la démarche conduite en 2015 par Promotion de Lozère à hauteur de 10 %.

Cette animation/ingénierie territoriale en faveur de l'émergence de projets de méthanisation doit être poursuivie sur 3 ans à minima pour espérer avoir un retour positif avec l'émergence voire l'aboutissement de projets de méthanisation. Cette animation nécessite ½ ETP d'ingénieur spécialisé à minima.

Les modalités de poursuite de cette action sont en cours de discussion entre les différents partenaires concernés dont la Région, l'ADEME et le Département.

- **Fermes de reconquêtes**

Il est proposé, avec l'aide de cofinancements publics, la création d'unités d'exploitation sur des territoires affectés par une forte déprise de l'activité agricole. En effet cette dernière génère une fermeture des milieux, malgré un fort potentiel de valorisation agricole qui reste inexploité.

La méthode est d'accompagner des collectivités locales à s'approprier une mise en valeur agricole de leur territoire, sur la base d'un diagnostic préalable qui doit déterminer l'itinéraire de production le plus approprié au regard du foncier agricole qui peut être mobilisé (par création d'une AFP ou autre structure) et des bâtiments agricoles désaffectés ou à construire en adéquation avec les besoins, rechercher des exploitants, contractualiser le fermage par bail ...

La phase diagnostic préalable peut être prise en compte dans les démarches de type Terra rural.

Il est proposé comme objectif d'accompagner une opération/an sur 3 ans (opérations en cours de réflexion sur les communes de Balsièges, Chaudeyrac, St Pierre des Tripiers, Altier/St Andeol de Clerguemort, St Frezal de Ventalon, Vialas, St Maurice de Ventalon...)

Non éligibles au FEADER, ces investissements restent néanmoins toujours accompagnés par la Région sur ses propres crédits dans le cadre de sa politique Terra Rural.

- **Programme hydraulique agricole**

L'objectif est de soutenir la modernisation de réseaux d'irrigation, notamment gravitaires, pour améliorer l'efficacité et alléger les contraintes d'exploitation et favoriser la Primo installation d'exploitations de production végétale à forte valeur ajoutée (arboriculture, maraîchage, castaneiculture...) ou productions animales à forte valeur ajoutée (par ex : producteurs en bio ovins lait...)

Il est prévu un accompagnement des ASA ou des unités d'exploitation individuelles dans des opérations de modernisation de systèmes d'irrigation préexistants peu performants (béals ..) ou par création de stockages intersaisonniers associés à la mise en place de systèmes d'irrigation par aspersion, selon des critères d'éligibilité à définir entre la Région et le Département, en tenant compte du contexte spécifique à notre territoire lozérien : faible taille des exploitations, fragilité de la viabilité économique de ces exploitations...)

En terme de réalisation, il est prévu 4 à 5 projets individuels /an : 100 000 €/an soit 300 000 € et un projet collectif (ASA d'irrigation) sur la période 2016-2017 pour 500 000 €.

Les dossiers de travaux d'hydraulique agricole sont à déposer dans le cadre des appels à projet des mesures 432 (travaux d'économie d'eau) : rénovation, modernisation de réseaux) et 433 (extension et création d'infrastructures hydrauliques : réseaux sous pression, bassin de stockage...) du Programme de Développement Rural.

Les appels à projets "hydrauliques agricoles" (mesures 432 et 433) ne seront lancés qu'en 2016.

La Région est service instructeur et financeur de ces dossiers.

Concernant les études préalables, la Région peut les accompagner (maximum à hauteur de 40%) sur ses crédits après analyse technique du dossier. Ces études doivent permettre de répondre aux différents critères d'éligibilité des dossiers européens. La sollicitation de la Région en amont de la rédaction du cahier des charges et donc de la sollicitation financière est primordiale.

• **Autres opérations de gestion du foncier agricole et forestier**

- la restructuration du foncier forestier

L'objectif est de réorganiser le foncier agricole et forestier afin d'obtenir des unités foncières permettant d'assurer, dans des conditions économiques acceptables, la mise en valeur des terres en priorisant des terres agricoles permettant de réaliser des productions à forte valeur ajoutée ou des forêts à fort potentiel économique.

L'opération consiste à mettre en place une animation foncière sur des périmètres pré-identifiés répondant à un certain nombre de critères justifiant sa pertinence (adhésion des collectivités, acteurs économiques des filières visées, profession agricole, crpf, potentiel économique découlant de cette restructuration avec engagement de mise en œuvre des opérations visant à requalifier les essences végétales en place...).

L'objectif est de réaliser l'engagement d'une opération sur « un périmètre prédéfini » par an sur le volet agricole et sur le volet forestier, avec sur le volet agricole une démarche sur la châtaigneraie à fruits.

La Région soutiendra financièrement le Département qui agira en qualité de maître d'ouvrage dans les études préalables et dans l'animation foncière permettant de réaliser de telles opérations de restructuration du foncier agricole et forestier, pour un coût annuel évalué à 50 000 €.

Les dossiers de restructuration du foncier agricole sont à déposer dans le cadre de l'appel à projet de la mesure 431 du Programme de Développement Rural. Un appel à projet sur cette mesure sera lancé en 2016.

La Région est service instructeur et financeur de ces dossiers. Les investissements non éligibles au FEADER pourront être financés sur les crédits régionaux dans le cadre du nouveau dispositif d'intervention sur le foncier en cours de réflexion.

- l'amélioration foncière et pastorale (biens sectionnaux des communes)

L'objectif est de mobiliser et valoriser le réservoir foncier que représentent les terrains sectionnaux en faveur de la production herbagère, permettant d'accroître les espaces dédiés au pastoralisme et au sylvopastoralisme et en production fourragère. Ce potentiel fourrager permettra de faciliter des installations ou de conforter des unités d'exploitation en déficit de surface agricole.

En terme de réalisation, le but serait de mettre en valeur environ 120 Ha de sectionnaux par an à un coût unitaire d'environ 800 €/Ha.

Les dossiers d'investissements pastoraux sont à déposer dans le cadre de l'appel à projet de la mesure 766 du Programme de Développement Rural. Un appel à projet a été lancé le 25 septembre dernier et un nouvel appel à projet sera lancé en 2016.

L'objectif principal de cette mesure est de garantir l'autonomie fourragère des exploitations. Sont éligibles dans cette mesure les clôtures, débroussaillage, point d'abreuvement et cabanes pastorales. Les travaux d'amélioration foncière pour la création de surfaces fourragères ne sont éligibles que pour les JA.

Structuration des filières VIANDE et LAIT à forte valeur ajoutée en adéquation avec les besoins du marché

La Région et le Département engageront un travail commun sur la structuration des filières VIANDE et LAIT avec pour objectif de mener une réflexion et études permettant la mise en place d'une stratégie d'action publique visant accompagner les itinéraires de production.

Tourisme

• Les pôles de pleine nature

Lancé dans le cadre du programme Massif Central 2014-2020, l'appel à projets « pôles de pleine nature » a retenu 3 candidatures en phase d'émergence concernant le territoire lozérien. Cet appel à projet permettra donc de valoriser les activités et sports de pleine nature et d'affirmer le Massif central comme une véritable destination touristique.

Les trois dossiers retenus sont :

- PPN « Mont-Lozère », porté par le syndicat mixte d'aménagement du Mont-Lozère
- PPN « Aubrac », porté par le syndicat de préfiguration du PNR éponyme
- PPN « Gorges du Tarn », porté par le syndicat Mixte Grand Site (Gorges du Tarn, de la Jonte et des Grands Causses)

La phase d'émergence va permettre d'apporter jusqu'en juin 2016 une aide à l'ingénierie pour accompagner les territoires à préparer pendant un an la finalisation de leur projet pour déposer ensuite un dossier d'aide à l'investissement au printemps 2016 en vue d'une nouvelle sélection.

Afin d'accompagner pleinement la structuration des pôles, le Département et la Région accompagneront le financement des projets sélectionnés comme pôles structurés dans le respect de leur dispositif respectif.

- **Les stations thermales**

Depuis 2011, la Région accompagne les projets stratégiques de développement qui prennent en compte le changement de modèle économique de la filière thermalisme bien-être et visent l'excellence.

Dès lors, le Département de Lozère s'engage aux côtés de la Région à participer à la modernisation et la diversification de la filière thermalisme « bien-être ».

Propriétaire de 2 stations thermales en Lozère (Bagnols-les Bains et la Chaldette), il consacre un effort financier important à la modernisation de ses infrastructures, tant sur le plan des économies d'énergie que sur le plan de positionnement en terme d'attente des clientèles.

Concernant le projet de la station thermale de Bagnols les Bains, le Département a consacré, en tant que cofinanceur, près de 2 M€ sur les 5,5 M€ de travaux qui ont déjà été effectués.

Pour les prochaines années, une nouvelle tranche de travaux, relative à la réhabilitation de l'espace remise en forme mais également aux espaces rhumatologie et ORL, est prévue pour un montant de 3,25 M€.

Pour la station thermale de la Chaldette, compte tenu de l'enjeu de sécurisation du forage des eaux thermales, en vue de l'agrément attribué par le ministère de la santé, des travaux seront engagés dès fin 2015 afin de délivrer à l'espace cure une eau de qualité supérieure. Le coût des travaux est estimé à 500 000 €.

La politique régionale en faveur du thermalisme

Conformément à la délibération prise en Conseil Régional du 27 mai 2011, la Région accompagnera les projets stratégiques de développement qui prendront en compte le changement de modèle économique de la filière thermalisme bien-être et viseront l'excellence. Ces projets devront démontrer leur fiabilité et leur capacité à créer richesses et emplois, à augmenter les clientèles et les chiffres d'affaires, à s'adapter au marché, à s'inscrire dans le développement durable tant sur le plan économique que social et environnemental.

La station thermale de Bagnols les Bains (48) a amorcé depuis plusieurs années une mutation importante pour la remise en forme et les activités thermales en général.

Des actions ont été menées pour la sécurisation et une utilisation qualitative de l'eau thermale ainsi que sur le réaménagement global de la station.

Il est prévu le réaménagement de l'espace accueil, le réaménagement des zones « rhumatologie », la mise en valeur de l'espace ORL, l'offre thermoludique, l'espace fitness. L'aménagement des locaux techniques et administratifs.

La Région se propose d'apporter un financement plafonné à 20% du montant HT des investissements pour la modernisation des stations de Bagnols les Bains et la Chaldette en application du règlement de financement des investissements publics touristiques voté par le Conseil Régional le 24 avril 2007 sous réserve du respect des règlements nationaux et européens en vigueur.

Création d'une résidence Thermale

Enfin, en complément de l'attention portée à la modernisation des stations thermales et toujours dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des clientèles, il est proposé la réalisation d'une résidence thermale pour les curistes de la station de Bagnols. La saison thermale se déroule d'avril à début novembre, et l'activité thermale est complétée par une activité remise en forme qui permet d'ouvrir la station en février, mars, novembre et décembre.

La résidence thermale comprend des hébergements locatifs destinés à des couples. Ils sont de

capacité identique. Il s'agit de T2 comprenant une chambre qui constitue le coin repos et nuit, et une pièce principale comprenant un coin cuisine et un coin salon, leur superficie doit avoisiner les 30m².

Ce nombre permettrait de mettre en place dans la résidence des services dans des lieux communs qui seraient très attractifs pour la clientèle: salle de repos, bibliothèque, salle de jeux ou d'animations.

Aussi, il convient de réaliser une résidence qui conforterait l'ensemble des activités économiques locales et qui pourrait se combiner avec l'activité hivernale et estivale du Mont-Lozère, notamment pour son Pôle de Pleine Nature. La résidence thermique doit être d'une capacité minimale de 20 hébergements, l'idéal serait d'atteindre 30 hébergements.

Pour une vingtaine de logements, un coût de 2M€ est prévu.

• **Aménagement du Grand Lac de Naussac**

Le secteur de Naussac-Langogne connaît un déclin et souhaite impulser une dynamique territoriale au travers un projet touristique durable.

La Communauté de communes du Haut-Allier souhaite développer le tourisme durable autour du lac de Naussac afin de compléter l'offre touristique déjà existante et d'impacter de manière positive la qualité de vie des habitants.

Le projet intitulé « Le Grand Lac de Naussac, votre prochaine escale » vise à :

- acquérir un bateau à passagers effectuant des navettes/croisières,
- créer 5 escales à thème autour du lac,
- valoriser la ferme des Pascals (accueil du public),
- obtenir le « pavillon bleu »,
- réhabiliter un bâtiment existant comme lieu d'accueil des activités de pleine nature.

L'idée du projet est donc d'arriver à :

- séduire de nouvelles clientèles à la recherche de grands espaces de type canadien,
- construire des programmes avec des formules pour renforcer la saison mais aussi le hors saison et les consommations,
- atteindre un objectif de remplissage fixé par les gestionnaires d'hébergements touristiques : soit 80 % de remplissage sur 60 jours, deux ans après la réalisation des aménagements, et 60 % de remplissage sur 100 jours, 4 ans après,
- créer un lieu dédié à l'éducation et à l'environnement.

Le coût résultant du projet s'élève à 1M€. Le Département contribuera à 300 000 €.

La Région émet un avis favorable de principe pour une intervention à hauteur de 20 % dans le respect de son règlement financier.

• **Le Parc à Loups du Gévaudan**

La gestion du parc à loups du Gévaudan a été déléguée en concession à la SELO (Société d'Économie Mixte pour l'Équipement de la Lozère). Cette concession a été renouvelée en 2014 pour une durée de 20 ans

Le parc animalier de Sainte Lucie n'a pas connu d'évolution sensible depuis de nombreuses années. Ce parc a besoin d'évoluer et de se renouveler afin de faire progresser sa fréquentation.

Le programme d'aménagement consiste à créer un nouveau scénario de visite avec la création de nouveaux enclos en fonction de l'origine géographique des sous-espèces présentées, créer un nouveau bâtiment d'accueil et réaménager le bâtiment d'accueil actuel pour une autre fonction.

Autre objectif du projet global, il est prévu la rénovation des hébergements touristiques actuels, et la création de produits de visites (activités, animations...).

La Région se propose d'apporter un financement plafonné à 20% du montant HT des investissements en application du règlement de financement des investissements publics touristiques voté par le Conseil Régional le 24 avril 2007 sous réserve du respect des règlements nationaux et européens en vigueur.

- **OGS des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Grands Causses**

Cette opération vise la labellisation en 2018. Le Département et la Région participeront au co-financement visant à ce label Grand Site de France.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), instituée dans chaque Région et présidée par le Président de Région. La CTAP va assurer la cohérence des politiques publiques exercées par toutes les collectivités sur un territoire donné. C'est une instance de concertation, de dialogue, de diagnostic partagé et de mise en place d'actions concertées. Ainsi, la Région assure le rôle d'ensemblier territorial notamment au travers des chefs de filât qu'elle exerce.

De plus, la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République confie aux régions, la réalisation d'un Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET). Ce schéma concernera aussi l'équilibre et l'égalité des territoires, l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat, la gestion économe de l'espace, l'intermodalité et le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, la prévention et la gestion des déchets – (élargissement possible à d'autres champs de compétences de la Région).

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

A – Les routes

Les infrastructures routières en Lozère représentent bien souvent la seule liaison possible entre les bourgs. Gestionnaire de près de 2300 kilomètres de routes, le Département assure son entretien quotidien et notamment en période hivernale pour permettre aux usagers de circuler dans des conditions de sécurité suffisantes.

Il consacre également un effort financier important à la modernisation de son réseau et a engagé, aux côtés de la Région, plus de 25 M€ de travaux au cours de ces 10 dernières années.

Devant une nécessité d'assurer un développement cohérent sur l'ensemble du territoire lozérien et face à des pressions financières de plus en plus importantes, le soutien régional est plus que jamais essentiel pour garantir les déplacements et la sécurité des usagers, et donc être garant de l'économie locale, voire permettre son développement.

Compte-tenu de la prédominance des déplacements par voie routière, le réseau routier départemental revêt donc un rôle capital pour les mobilités en Lozère. Si le Département s'efforce de maintenir un bon niveau d'entretien courant du réseau et de service, notamment en période hivernale, des investissements de recalibrage et de réfection de chaussées demeurent à faire dans les prochaines années, notamment sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR).

La Région intervient annuellement sur un programme de travaux portant sur certains axes inscrits au RRIR.

Pour autant, depuis octobre 2008, date à laquelle la Région a adopté son RRIR, le territoire lozérien a évolué. Des sites touristiques ont pris de l'ampleur, le tourisme vert et de terroir se sont développés. La conséquence directe aujourd'hui est l'inadéquation de certaines routes avec la réalité des usages.

La Région adapte son Réseau Routier d'Intérêt Régional en Lozère afin de tenir compte de l'extrême ruralité de la Lozère et de renforcer les connexions entre les axes principaux et les zones de développement d'activités : desserte à vocation économique notamment de massifs forestiers pour la filière bois, desserte de zones et de sites touristiques (Parc à loup, site thermal, continuité Gorges du Tarn...).

Cela concerne donc d'une part :

- des **itinéraires du réseau économique** :

RD984 – Section entre Jalcreste (RN106) et St Etienne Vallée Française (RD 983)

RD20 – Section entre Barre des Cévennes (RD 983)- St Julien d'Arpaon (RN106) - Pont de Montvert (RD998)- Le Bleynard (RD901) – Belvezet (RD6)

et d'autre part :

-des **itinéraires du réseau touristique** :

RD 998 - Section entre Florac (RN106) et Pont de Montvert (RD20)

RD12 – Section entre Nasbinals (RD987) à Fournels (RD989)

RD983 – Section entre Saint Laurent de Trèves (RD907) – Barre des Cévennes (RD20) - Sainte Croix Vallée Française (RD28) – Saint Etienne Vallée Française (RD984) et jusqu'à la limite du département.

RD808 – Section entre Barjac (RN88) – Culture - Marvejols (RD809)

Opérations 2015

En 2015, la Région accompagne les opérations suivantes :

Identification des projets	Montant d'opération € HT	Département	%	Région	%
RD 901- Aménagement entre le Valat de Chauberté et Altier	1 500 000 €	750 000 €	50%	750 000 €	50%
RD 907 bis - Aménagement du Cirque des Baumes	390 000 €	195 000 €	50%	195 000 €	50%
RD 986- Section de Caussignac à Carnac	670 000 €	335 000 €	50%	335 000 €	50%
RD 987-Poursuite des aménagements entre Saint Alban et la RD 806	210 000 €	105 000 €	50%	105 000 €	50%
RD 808 – Confortement de glissements et remise à niveau de l'itinéraire Mende/Marvejols : glissement des recoulettes	1 150 000 €	575 000 €	50%	575 000 €	50%
RD998 – Aménagement de la traversée de la Pontèze entre Florac et Cocurès (tranche 1)	150 000 €	75 000 €	50%	75 000 €	50%
Total		2 035 000 €		2 035 000 €	

Opérations 2016-2017

Pour 2016-2017, la Région continuera à soutenir le Département de la Lozère dans le cadre du volet routier. Les opérations retenues comme prioritaires sont :

- RD 998 – Aménagement entre Florac et le pont de Montvert (tranche 2)

- RD986 - Aménagement à Sainte-Enimie en limite du pont sur le Tarn

- RD26 – Aménagement du carrefour de la Tuilerie (Langogne)

- RD 984 - Aménagement entre Saint Etienne Vallée Française et le carrefour avec la RD983

- RD 996 – Aménagement à l'Ouest de Meyrueis (tranche 1)

La RN 88

Dans le cadre du présent CPER ou bien dans tout autre cadre, une attention particulière sera portée sur la modernisation de la RN88 actuelle entre Langogne et Pelouse et entre Mende et l'A75. L'objectif est de mener les études d'un niveau APSI afin de permettre l'inscription de nouvelles opérations par voie d'avenant au titre des opérations complémentaires. Ces nouvelles opérations auront pour objet l'amélioration et la fiabilisation du temps de parcours par la création de créniaux de dépassement, la sécurisation de carrefour, l'effacement de passage à niveaux ou encore la déviation de petites agglomérations.

Cette modernisation est totalement compatible avec les projets de rocade de Mende de contournement de Langogne et de mise à 2x2 voies en site propre sur l'ensemble de la traversée de la Lozère à terme.

Numérique

- *Opticalisation :*

Suite à la création du réseau numérique régional haut débit privilégiant la technologie filaire (NRAZO), la Région et les Départements partenaires ont souhaité améliorer certaines situations de saturation par des travaux d'opticalisation des NRA ZO, c'est à dire le remplacement du câble cuivre entre le NRA (nœud de raccordement d'abonné) et le NRA ZO, par un lien en fibre optique. Cette solution pérenne permet l'augmentation des débits et l'élargissement de l'offre de services (triple play : internet, téléphone, télévision).

Il a donc été décidé la réalisation des travaux sur les NRAZO suivants au cours du 2ème semestre 2015 et 1^{er} semestre 2016:

- Le Pompidou,
- Les Salelles,
- Langogne,
- Auroux

Pour la Lozère, le montant total estimé est de 246 000€, soit 123 500€ pour le Département de la Lozère et 123 500€ pour la Région pour les années 2015/2016.

- *PPP*

La Région et le Département poursuivent la mise en œuvre de cette opération de Haut Débit résidentiel en 2015 et 2016 dans le cadre de la mission confiée à LRHD.

Sur ces deux années, la Région interviendra pour un montant total de 515 764 € et le Département à hauteur de 515 764€.

- *THD*

Le Conseil départemental de la Lozère, conscient de l'importance du haut débit et du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a décidé de se saisir de l'enjeu que constitue l'aménagement numérique, et de lutter contre la fracture numérique par la mise en œuvre d'un réseau optique.

L'objectif d'une première phase 2014-2018 est de fournir du très haut débit à 49 % de la population, grâce au déploiement FTTH des opérateurs privés, à la mise en place d'un RIP FTTH sur les principales communes du département, avec en complément des opérations de montée en débit au sous-répartiteur ciblées sur le territoire et la mobilisation de solutions satellite pour l'habitat isolé.

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large du SDTAN départemental, dans lequel le Département de la Lozère a pour ambition que l'ensemble des populations de son territoire (grand public, entreprises et services publics) puisse bénéficier du très haut débit pour tous. Dans ce domaine des communications électroniques l'ambition du Département va au-delà du

souhait de réduire la fracture numérique. Il s'agit bien de prendre de l'avance pour être prêt à accueillir les nouveaux services qui vont se développer sur le très haut débit dans les années à venir.

Trois types d'actions sont prévues :

- A court et moyen terme, sur la période 2014-2018, le projet lozérien prévoit la mise en œuvre d'un réseau FTTH sur 18 communes de plus de 750 habitants et/ou chefs-lieux de cantons et/ou communes avec des collèges (hors communes de la Communauté de communes Cœur de Lozère qui devraient être desservies en FTTH par Orange et hors commune d'Aumont-Aubrac qui bénéficie d'ores et déjà d'une desserte FTTH grâce à l'action publique). Les 18 communes concernées par le déploiement du FTTH dès la première phase du projet totalisent 13 600 prises (hors prises isolées). Le Conseil Départemental mettra par ailleurs en œuvre, via son délégataire, un dispositif de soutien à la réalisation des raccordements terminaux.

- Les communes non desservies à court et moyen terme en FTTH pourront faire l'objet d'une opération de montée en débit au sous-répartiteur : opérations ciblées de montée en débit sur un maximum de 45 sous-répartiteurs concernant 2 400 lignes.

- Afin de desservir en THD l'habitat isolé qui ne bénéficiera pas des déploiements FTTH ou MED prévus sur les différentes phases du projet, le Conseil départemental prévoit la mise en place d'un dispositif de soutien à l'équipement en kit satellite et à son installation. Potentiellement, 2200 logements seront concernés par ces solutions, avec un taux de pénétration moyen estimé à terme à 50%, soit 1100 logements à équiper de solutions satellite.

Conscients de l'importance du haut débit et du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de leurs territoires, les départements de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot ont décidé d'engager une démarche collective pour gérer, exploiter et commercialiser leurs réseaux Très haut débit

Souhaitant garantir et conforter la rentabilité de l'exploitation des réseaux, les Départements de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot souhaitent que l'ensemble des populations de leur territoire (grand public, entreprises et services publics) puisse bénéficier du très haut débit pour tous. Dans ce domaine des communications électroniques, cela va au-delà du souhait de réduire la fracture numérique. Il s'agit bien de prendre de l'avance pour être prêt à accueillir les nouveaux services qui vont se développer sur le très haut débit dans les années à venir.

Les présidents des trois Départements ont convenu de mettre en place une démarche visant à mettre en œuvre l'activation, l'exploitation et la commercialisation des réseaux d'initiative publique (RIP). Ils souhaitent donc rapidement constituer une structure supra-départementale au travers d'une SPL (Société Publique Locale) créée pour l'occasion.

Consciente des enjeux liés au développement du THD pour l'attractivité de son territoire, la Région a décidé de consacrer une enveloppe de 100 M€ aux projets de RIP portés par les Départements.

Cette enveloppe, valorisée au titre du CPER 2015-2020, viendra abonder les projets des Départements en application d'un règlement financier voté en avril 2015.

Le Département déposera un dossier complémentaire durant la période couverte par le présent CPER, dossier qui sera examiné dans le cadre de ce règlement financier.

- VOIES VERTES

La ligne de chemin de fer départemental des Cévennes (CFD) a connu un fort développement durant le début du XX^{ème} siècle. Desservant les communes de la Vallée Longue et de la Vallée de la Mimente, elle constitua pendant près de 60 ans un axe majeur de développement dans ce territoire montagneux difficile d'accès.

Non entretenue, la voie est désormais difficilement accessible, envahie par la végétation, certains tunnels et ponts sont partiellement effondrés. Le projet consiste à rénover cette voie et en faire un véritable facteur de développement touristique. Son tracé, ses richesses

architecturales (ponts, viaducs...) et son paysage contrasté en font un centre d'intérêt culturel et économique majeur. Ce projet a fait l'objet d'une inscription au schéma régional des véloroutes - voies vertes.

Aujourd'hui, le projet d'investissement s'élève à 4,6 M€ et comprend les ouvrages suivants :

- infrastructures confortement ouvrages (tunnels, viaducs),
- infrastructures aménagement surface linéaire (sentiers),
- infrastructures aménagement non linéaire (terrasses, parkings),
- architecture (Points infos et sanitaires),
- mobilier (bancs, racks à vélo, anneaux pour chevaux et ânes, « bancs wagon », tables, poubelles),
- signalétique (plots, poteaux, panneaux, signalétique au sol).

Le Contrat de Plan Etat-Région a prévu une ligne de financement pour l'aménagement des véloroutes et voies vertes d'impact interrégional ou européen.

Le Conseil Départemental de Lozère soutient le développement touristique d'un axe fort : la transformation en véloroute voie verte de **l'ancienne voie du chemin de fer des Cévennes**, projet évalué à 4,6M€, structurant pour le développement touristique du territoire rural qu'il traverse.

Bien que cette opération ne puisse être inscrite au contrat de plan, une première tranche de travaux, d'un montant de 2,75M€ est prévue. La Région apportera un financement à hauteur de 15 % soit 412 500 € et le Département portera 30 % du coût, conformément aux statuts du syndicat de la ligne verte.

Pour la tranche suivante, le Département qui soutient cette opération depuis l'origine et la Région qui en est un partenaire financier et technique constant, planifieront le moment venu dans le cadre de leurs programmations annuelles respectives, leurs aides financières afin d'accompagner la finalisation du projet.

- Aéroport Mende Brenoux

S'agissant de la Région, la stratégie en matière d'aménagement et de transport, notamment des aéroports et aérodromes, sera prochainement à redéfinir dans le cadre de la future grande Région. Dans ce contexte, un concours, même exceptionnel au financement de la plate forme est à écarter.

Il sera sans doute délicat pour la Région de s'engager de manière plus systématique, au regard du nombre de structures similaires sur le territoire du Languedoc Roussillon et sur le territoire de Midi Pyrénées.

Cela étant, deux axes pourraient le cas échéant être examinés pour une éventuelle demande de participation régionale :

- dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique, les liaisons aériennes non régulières d'intérêt général spécialement mises en œuvre à la demande d'entreprises lozériennes ou d'entreprises désirant se rendre en Lozère pour affaires ;
- le soutien ponctuel à la réalisation d'un projet d'investissement sur le site induisant des retombées économiques pour le territoire et une valorisation du chiffre d'affaires de la plate-forme.

- Lignes de transport régulière et touristiques

La mise en service des lignes de transport régulières et touristiques est un enjeu très important de la desserte des territoires ruraux. C'est pourquoi la Région et le Département de la Lozère ont décidé de coordonner leurs efforts en la matière dans la perspective du prochain transfert de compétence prévu par la loi NOTRe.

L'année 2016 sera donc consacrée à un état des lieux partagé pour la mise en œuvre d'un schéma de mobilité partagé.

- Gare de Villefort

Pour améliorer la desserte ferroviaire et la présence des services publics en milieu rural et hyper-rural, le dispositif de guichet unique, déjà mis en place à la gare de Génolhac est étendu à la gare de Villefort par la Région et la SNCF.

- Plateforme d'échanges multimodale de Mende

Afin d'optimiser l'utilisation de tous les modes de transports disponibles localement et inciter l'utilisateur à adopter un comportement écocitoyen, il est prévu la création d'une plateforme d'échanges multimodale à Mende. Le projet consiste à aménager un site en friche, à proximité de la Gare SNCF actuelle afin de créer les conditions propices au covoiturage, à la réalisation d'une gare routière et d'un parc à vélos ainsi que l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques.

La Région participe à hauteur de 200 000 € sur ce projet. Le Département interviendra lors du prochain contrat urbain avec la commune pour la période 2018-2020

ENVIRONNEMENT

Le Département de la Lozère a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Territoire à énergie Positive pour la croissance verte. Il a signé, le 29 juin 2015 la convention avec Madame Ségolène ROYAL, Ministre du Développement Durable et de l'Energie.

Plusieurs actions importantes sont à mentionner dans le cadre de son projet :

- le développement de lignes régulières et touristiques pour faciliter la desserte du territoire,
- la création d'un système approvisionnement court pour la restauration collective,
- la création d'une agence de la mobilité,
- la réalisation des principales aires de covoiturage s'inscrivant dans un schéma départemental,
- la rénovation thermique de bâtiments départementaux (collèges),
- la sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges.

• Lutte contre les inondations

Afin de réduire les risques d'inondation, l'Entente interdépartementale du Lot a mis en place un PAPI sur le bassin versant du Lot. Une partie de ce programme d'action concerne la Lozère.

La Région et le Département ont signé la convention multi-partenariale visant à permettre la mise en œuvre de ce programme d'actions. Les deux collectivités s'engagent à poursuivre ce soutien.

Le PAPI Lot a été approuvé lors de la réunion de l'Assemblée Délibérante du Conseil Régional du 17 octobre 2014.

Les participations totales prévisionnelles sont d'un montant de 110 000 € pour la Région et 15 000 € pour le Département de la Lozère, qui participe également au financement de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), à hauteur de 76 068 € annuellement.

• La création de réseaux de chaleur

Deux projets d'envergure sont programmés à l'issue d'une étude de faisabilité ayant rendu des conclusions positives sur ces projets.

Le premier concerne la commune du Pont-de-Montvert et permettra, à partir d'une chaufferie bois de desservir dans un rayon très proche (500 mètres de canalisation) de desservir l'ensemble des principaux bâtiments sur le bourg. Le coût de cette opération est estimé à 489 500 €. La Région participera à hauteur de 103 396 € et le Département à hauteur de 10 %.

Le deuxième, de taille plus importante, concerne la commune de Florac. Là aussi, à partir d'une chaudière biomasse, un réseau de près de 4,5 km permettra de relier tous les bâtiments publics et collectifs ainsi que des privés à l'unité de production. Le coût du projet est de 3,65 M€. La Région participera à hauteur de 800 000 € et le Département pour un montant de 100 000 €

• **Politique de l'Eau et AEP**

Le Département a élaboré, en 2003, un Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDDAEP) afin de disposer d'un outil de prospective et de planification. Cette étude s'est déroulée sur une période de trois ans et a permis notamment d'établir des scénarios visant à sécuriser la desserte en eau potable (à satisfaire l'adéquation entre la ressource et les besoins en eau actuels et futurs) à l'échelle de secteurs homogènes, délimités en fonction de leurs caractéristiques naturelles, des interconnexions de réseau existantes et des réflexions intercommunales pré-établies.

Ces scénarios qualifiés de structurants constituent donc un programme d'équipement ambitieux correspondant à la volonté de développement de la Lozère et à la nécessité de préserver notre capital environnemental.

Ces projets structurants ont ensuite été reconnus à l'échelle régionale dans le cadre de la démarche AQUA 2020 initiée par la Région Languedoc Roussillon et les cinq Départements en 2005 afin de définir une politique prospective et partagée pour une gestion durable de l'eau.

Dans le cadre du Service Public Régional de l'Eau, la Région accompagne ces opérations qui relèvent d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable sur un secteur non desservi par Aquadomitia.

Dans la continuité des actions engagées pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des secteurs déficitaires et notamment des 13 projets identifiés, 4 nouveaux projets de sécurisation en AEP seront réalisés sur 2016-2017.

- le SIAEP du Sauveterre : 2,3 M€

- le secteur de Penedis Prinigarde sur les communes de Saint Germain de Calberte et Saint Martin de Boubaux : 1 M€

- le bassin de vie de Saint Chély d'Apcher : 1 M€

D'autres opérations pourront être également menées :

Maître d'ouvrage : Commune de Mas d'Orcières

Nature Opération : Aménagement de 2 prises d'eau avec traitement de l'eau, adduction et interconnexion avec la Commune du Bleymard, travaux de protection des 2 prises d'eau

Coût d'opération : 390 000 € HT

Engagement financier du projet à envisager sur 2017

Maître d'ouvrage : Commune de Ste Croix Vallée Française

Nature opération : substitution puits AEP du Gardon de Ste Croix par valorisation excédent source préexistante des Mazes

Coût opération : 270 000 € HT

Engagement financier du projet à envisager sur 2017

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Gorges du Tarn et Grands Causses

Nature opération : substitution des puits AEP en bordure du Tarn par le forage des estivants pour adduction villages de Chadenède, Blajoux, Prades

Coût opération : 600 000 € HT

Engagement Financier du projet à envisager sur 2017

La Région examinera ces dossiers avec la plus grande attention et émet un avis favorable de principe sur leur accompagnement dans le cadre du règlement financier afférent.

Habitat

La Région Languedoc-Roussillon et le Département de la Lozère sont particulièrement attentifs aux difficultés que rencontrent les populations pour trouver un logement, dans un contexte d'accroissement démographique et d'une augmentation du prix des biens immobiliers ainsi que du foncier constructible.

Au-delà de l'accueil de nouvelles populations, les deux institutions s'impliquent dans une nécessaire réponse quantitative et qualitative aux besoins en matière de logements sociaux. Il s'agit également de prendre en compte les enjeux de durabilité en matière d'urbanisme et de consommation énergétique du parc immobilier actuel.

Il ne peut donc désormais y avoir de démarches d'aménagement et de développement local sans que ne soient intégrées les notions quantitatives et qualitatives de l'habitat permettant à tout un chacun d'accéder à un logement digne et adapté.

En effet, la Région Languedoc-Roussillon s'est engagée depuis 2004, de façon très volontaire dans une politique active de soutien à la construction de logements abordables. Plus de 110 millions d'euros ont ainsi été mobilisés par la Région à destination de plus de 30 000 logements sociaux ou étudiants.

Cette forte mobilisation régionale répond à un triple défi :

- le rattrapage du retard du parc social en Languedoc-Roussillon en lien avec une forte hausse de construction privée (le taux de logement social en région est de 9,8 % contre 16,6 % au plan national) ;
- l'anticipation des besoins en logements aidés des 700 000 à 800 000 nouveaux arrivants prévus à l'horizon 2030 ;
- le développement d'une offre nouvelle et de qualité de logements, impératif économique qui contribue à renforcer les bassins d'emplois et à favoriser l'installation de nouvelles entreprises et de leurs salariés.

Ainsi, cette prise en compte des enjeux essentiels liés à l'Habitat a conduit le Conseil Régional à réorienter son action en matière d'habitat vers la production nouvelle d'une offre de logement social public :

- Un budget de 12 millions d'euros est ainsi mobilisé à l'échelle régionale en 2015 sur cette action ;
- Par délibérations du 18 avril 2014, 19 décembre 2014 et 23 octobre 2015, la Région a fait évoluer ses modalités d'intervention en matière d'aide à la production de logements sociaux :
 - une simplification de l'intervention régionale par l'application de forfaits au logement,
 - une modulation des aides favorisant la production en maîtrise d'ouvrage directe,
 - un recentrage vers les produits les plus sociaux (PLUS et Plai)
 - une intervention à parité du concours financier d'autres collectivités locales afin d'inciter à la mobilisation de tous en faveur du logement social.
 - Une contractualisation au sein des contrats triennaux de coopération territoriale d'un volet

logement social concernant les offices publics départementaux.

Pour les agréments Etat de l'année 2015, la Région Languedoc-Roussillon pourrait mobiliser, au regard des objectifs affichés par le territoire et sous réserve d'éligibilité aux modalités régionales, une enveloppe régionale de 120 000 € au bénéfice des organismes de logement sociaux intervenant en Lozère et des maîtrises d'ouvrage directes communales ou intercommunales de logements sociaux pour une programmation prévisionnelle de 50 logements PLUS et PLAI (hypothèse 20 % VEFA - 30 % Plai).

Par ailleurs, l'impulsion que la Région et le Département souhaitent soutenir vis-à-vis des bailleurs sociaux, des communes et des intercommunalités bénéficie pleinement de l'action de l'Établissement Public Foncier Languedoc-Roussillon dont le programme pluri-annuel d'intervention 2014-2018 met fortement l'accent sur la production de logement social et dont la Région préside la gouvernance.

Le Département accompagne financièrement les maîtres d'ouvrages publics pour les projets de réhabilitation de logements à hauteur de 10 000 € par logement. Parallèlement, il apporte les garanties d'emprunt auprès des offices HLM pour la réalisation de logements neufs.

• **La Restructuration de l'espace de l'ancien lycée de Langogne**

L'ensemble immobilier de l'ancien lycée est situé en centre-ville. Cet espace représente un enjeu important de par sa taille et sa localisation. La ville de Langogne a lancé un appel à projet afin de trouver des partenaires pour rénover et transformer cet espace.

Le site actuel se décompose en plusieurs parties : l'ancien lycée et ses internats, des places de stationnement, des logements et des bâtiments en réhabilitation.

L'objectif est la restructuration complète de ce site. La commune cherche des partenaires en vue de réaliser une opération d'envergure et sera présente tout au long de la réalisation. Il s'agira pour la commune de céder ou de louer le bien immobilier assorti d'un cahier des charges.

La collectivité souhaiterait que cet espace puisse être aménagé en :

- logement dont éventuellement des logements sociaux (la surface permettrait la réalisation de 40 logements),
- des stationnements de parking privés
- des locaux commerciaux et leur stationnement (surface mobilisable 1000 m²)
- des bureaux,
- une bibliothèque inter-communale,
- des espaces publics.

Le partenaire répondant à l'appel à projet pourra faire des propositions complémentaires.

Le montant de l'opération sera déterminé au regard du projet envisagé et de l'APS.

Dans le cadre de l'appel à projets NFUD, édition 2013, le Conseil Régional a accordé à la Commune de Langogne, une subvention à hauteur de 15.000€, pour financer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative au projet de restructuration de l'ancien Lycée saint Joseph.

MODALITES D'APPLICATION

SUIVI

Un groupe de suivi et d'évaluation de la mise en place de ce contrat, composé de représentants de la Région et du Département, sera mis en place. Il sera chargé de suivre l'état d'avancement des projets inscrits au protocole.

CONDITIONS FINANCIERES

Le tableau de programmation 2015 fait état des engagements financiers de la Région et du Département.

Les engagements financiers du Conseil Régional figurant dans le tableau de programmation 2015 seront mis en œuvre dans le respect des règlements et dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Les **plans de financement** inscrits dans ce même tableau relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Les fonds européens fléchés n'ont à ce titre qu'une valeur indicative.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait à _____, Le _____,

en 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Région
Languedoc-Roussillon

La Présidente du Département
de la Lozère

Damien ALARY

Sophie PANTEL

CONTRAT TRIENNAL REGION / DEPARTEMENT DE LA LOZERE – TABLEAU DE PROGRAMMATION 2015

	Libellé des actions	Année de programmation	Maitre d'ouvrage	Montant d'opération € HT	Autofinancement	Département	Région Montant proposé	Etat	Europe	Autres
I-Assurer l'égalité des chances										
Culture et Patrimoine	Réseau en Scène, fonctionnement	2015-2016-2017	Réseau en Scène	1 214 850 €		12 000 €	582 350 €	367000	152 400 €	110 000 €
	Programme d'activités 2015	2015-2016-2017	ADDA Scènes croisées de Lozère	887 600 €		210 900 €	155 000 €	312450		
	Réalisation festival 48eme rue	2015-2016-2017	Labo Art	166 436 €		2 400 €	71 000 €			33 000 €
	Festival du roman policier	2016	association de la Canourgue noire			1 200 €	5 000 €			
	Expositions et résidences d'artistes	2015	L'Enfance de l'art	95 840 €	45 140 €	14 700 €	11 000 €	18 000 €		500 €
	La Mostra	2015	Les Interstices	17 700 €		1 050 €	7 000 €	2 500 €		8 700 €
	Site archéologique de Javols	2015-2017	Région Languedoc-Roussillon	411 800 €		75 000 €	141 800 €	125 000 €		70 000 €
	ADOC	2015	ADOC	29 000 €		2 500 €	8 000 €			1 200 €
	Programmation 2015 et résidences	2015	Théâtre de la mauvaise tête			38 000 €	64 000 €	53 814 €		67 100 €
	Projet d'occitan de l'éducation nationale	2015	Association ZO Petacon			800 €	71 000 €			
	Programmation 2015	2015	Compagnie d'autres cordes			1 200 €	40 000 €	42 000 €		10 400 €
	festval et saison culturelle	2015	Détours du monde			16 750 €	35 000 €			21 300 €
	Saison culturelle	2015	CC Apcher Margeride Aubrac			31 500 €	32 500 €	15 500 €		6 366 €
	Soutien aux activités	2015	La filature des calquières			6 400 €	30 000 €			25 000 €
	festval et saison culturelle	2015	Association Rudeboy Crew			11 050 €	27 500 €	5 000 €		3 300 €
	Programme d'activités 2015	2015	L'hermine de rien			23 000 €	23 500 €	10 000 €		11 000 €
	Diffusion cinéma itinérant	2015	Cineco			6 100 €	15 200 €			
	Programmation 2015 et résidences	2015	Mende			1 500 €	14 500 €			700 €
	Projet, animation	2015	Pays d'art et d'histoire			15 000 €	13 500 €			11 000 €
	restauration du temple	2015	Association culturelle de l'église protestante de Meyruès		56 400 €	70 500 €	11 000 €	84 600 €		14 100 €
	Diffusion : 28ème festival du film international de VEBRON	2015	ECRAN CEVENOL			3 700 €	6 000 €			
	11ème édition du Festiv'Allier et de sa saison culturelle 2015	2015	LES FADARELLES			11 100 €	6 000 €	1 000 €		41 000 €
	Projet Sylvart 2015	2015	LA FORET			3 000 €	5 800 €	10 000 €		10 000 €
	programmation de la radio 48FM MENDE pour l'année 2015	2015	48 FM MENDE ASS			950 €	5 000 €	46 000 €		500 €
	programmation de radio Barthas pour l'année 2015	2015	ASS 48FM			1 000 €	5 000 €	45 950 €		21 000 €
	30èmes rencontres de Saint Alban	2015	ASS CULTURELLE PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS TOSQUELLES		39 000 €	4 500 €	5 000 €			
	programmation de radio Margeride pour l'année 2015	2015	ASS RADIO MARGERIDE			990 €	5 000 €			2 000 €
	Projet littéraire et artistique de médiation culturelle et patrimoniale de Sainte Enimie-Gorges du Tarn-Lozère	2015	ENIMIE BD			3 000 €	5 000 €			
	collecte de mémoire et édition d'un livre sur les savoir-faire traditionnels	2015	FED DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE LOZERE		2 940 €	5 000 €	5 000 €			
	Programme annuel	2015	Fédération départementale des Foyers Ruraux			62 000 €	5 000 €			
Pôle cirque, verrerie d'Alès	2015				8 000 €	161 500 €				
Création d'une annexe pour les archives départementales	2015 2017	Département de la Lozère		5 500 000 €		4 125 000 €	1 375 000 €			
Formation professionnelle	École numérique	dès sept 2015	GRETA	104 319 €	12 000 €	Subvention de l'emploi	36 928 €		55 391 €	
SOUS-TOTAL				8 427 545 €	155 480 €	4 769 790 €	2 985 078 €	459 364 €	207 791 €	468 166 €

	Libellé des actions	Année de programmation	Maître d'ouvrage	Montant d'opération € HT	Autofinancement	Département	Région Montant proposé	Etat	Europe	Autres
II Développer l'économie régionale										
Développement des entreprises	Construction d'un Atelier-Relais de Distillation et production d'huiles essentielles sur la ZAC de la Tieule par SELO au profit de la SARL ESSENCIAGUA	2015	SELO ou CC	1 349 000 €	(Dossier ASTREA)		515 485 €	124 108 €	33 139 €	372 324 € (ASTREA)
				151 000 €	(Dossier CD48)	60 400 €				
Tourisme	Emergence TerraRural Mont Lozère	2015	Syndicat Mixte d'aménagement du Mont Lozère	56 000 €		11 200 €	33 600 €			
SOUS-TOTAL				56 000 €		71 600 €	549 085 €	124 108 €	33 139 €	372 324 €

III Aménager durablement le territoire										
Aménagement Numérique	Aménagement numérique en très haut-débit de la Lozère – 1ère phase	2014-2018	Département de la Lozère	37 700 000 €		11 080 000 €	5 242 764 €	15 070 000 €	3 290 000 €	3 000 000 € (communes)
	PPP	2015-2016		1 944 738 €		251 382 €	251 382 €		1 441 974 €	
	Opticalisation – NRAZO	2015-2016		123 500 €		61 750 €	61 750 €			
Transport	Chemin de Fer Départemental en Cévennes (montant total : 4 600 000)	2015 Tranche 1	SM de la Ligne Verte	2 750 000 €	920 000 €	1 380 000 €	412 500 €	1 150 000 €		
	RD 901- Aménagement entre le Valat de Chauberté et Altier	2015	Département de la Lozère	1 500 000 €		750 000 €	750 000 €			
	RD 907 bis - Aménagement du Cirque des Baumes	2015	Département de la Lozère	390 000 €		195 000 €	195 000 €			
	RD 986- Section de Caussignac à Carnac	2015	Département de la Lozère	670 000 €		335 000 €	335 000 €			
	RD 987-Poursuite des aménagements entre Saint Alban et la RD 806	2015	Département de la Lozère	210 000 €		105 000 €	105 000 €			
	RD 808 – Confortement de glissements et remise à niveau de l'itinéraire Mende/Marvejols : glissement des Recoulettes	2015	Département de la Lozère	1 150 000 €		575 000 €	575 000 €			
	RD998 – Aménagement de la traversée de la Pontèze entre Florac et Cocurès (tranche 1)	2015	Département de la Lozère	150 000 €		75 000 €	75 000 €			
Environnement	Construction d'une chaufferie Biomasse et réalisation d'un Réseau de chaleur sur la commune du Florac	2015	Commune de Florac	3 650 000 €	1 170 000 €	100 000 €	800 000 €			1 535 000 (ADEME)
	Construction d'une chaufferie Biomasse et réalisation d'un Réseau de chaleur sur la commune du Pont-de-Montvert	2015	Commune du Pont-de-Montvert	431 500 €	97 900 €	48 950 €	103 396 €		293 700 €	
	Animation départementale de promotion et de développement du bois énergie sur la Lozère	2015	CCI de la Lozère	140 990 €	25 930 €	11 700 €	10 530 €	38 620 €	53 040 €	
	Dotations PNR Aubrac	2015	Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac	295 680 €	59 136 €	39 916 €	66 528 €			196 628 €
	Programme d'action PNR Aubrac			181 198 €	36 240 €		30 308 €			144 958 €
	Dotations PNR Sources et Gorges de l'Allier	2015	Association de préfiguration du PNR Sources et Gorges du Haut-Allier	250 000 €	25 000 €	16 651 €	33 300 €			208 350 €
Animation du réseau départemental d'éducation à l'environnement	2015	Association REEL 48	155 000 €	41 700 €	22 500 €	34 200 €	26 600 €		25 000 €	
SOUS-TOTAL				51 692 606 €	2 375 906 €	15 047 849 €	9 081 658 €	16 285 220 €	5 078 714 €	
TOTAL				60 176 151 €	2 531 386 €	19 889 239 €	12 615 821 €	16 868 692 €	5 319 644 €	

Proposition de programmation 2016/2017 du Département de la Lozère

	Libellé des actions	Année de programmation	Maître d'ouvrage	Montant d'opération € HT
I-Assurer l'égalité des chances				
Patrimoine	Pont de Quézac	2016-2017	Com Com des Gorges du Tarn et des Grands Causses	1 500 000 €
Sports	Modernisation et création d'installations sportives	2017	Villefort	7 000 000 €
			Pays de Florac et du Haut Tarn	
			Communauté de Communes du Valdonnez	
Entreprises	Projet de développement des activités de production fromagère au fait de brebis pour l'exportation – Société Fromagère du Masegros			9 517 000 €
	Création d'un atelier relais pour la laiterie RISSOAN à la ZA des Choisinets	2016 – 2017	CC Haut-Allier	1 200 000 €
	AGRILOCAL : structuration des filières courtes d'approvisionnement en produits agroalimentaires dans la restauration collective non commerciale	2016-2017	Département de la Lozère	240 000 €
Tourisme	Valorisation de la structuration des réseaux en adéquation avec les attentes du territoire avec ciblage sur les itinéraires de grande randonnée à caractère culturel	2015-2016-2017	Offices de Tourisme/ Associations/ Collectivités	75 000 €
	Parc à Loups du Gévaudan	2016-2018	SELO	6 000 000 €
	Opération Grand Site – Gorges et Causses	2016-2018	SMGS + MO divers	1 250 000 €
	Station Thermale de Bagnols les Bains	2016-2020	SELO	3 250 000 €
	Résidence Thermale à Bagnols (30 appartements)	2016-2017	SELO ou privés ou Département	2 000 000 €
	Station Thermale de la Chaldette – Sécurisation Forage	2016-2020	SELO	500 000 €
	Aménagement du Grand Lac de Naussac	2016-2020	CCHA	1 050 000 €
	Pôles de pleine Nature	2016-2018	3 dossiers déposés au MASSIF CENTRAL : MONT LOZERE / AUBRAC / GORGES DU TARN : Programme d'investissement sera connu mi-2016 => Prévoir accompagnement CR/CD AF sur Mont Lozère et Aubrac	
III Aménager durablement le territoire				
Transports mobilité	Rocade Ouest de Mende	2016	Etat	30 000 000 €
	RD 906- Aménagement entre Pranalac et Luc	2016	Département de la Lozère	1 200 000 €
	RD 986- Aménagement à Sainte-Enimie en limite du pont sur le Tarn	2016	Département de la Lozère	290 000 €
	RD 1806- Raccordement rocade de St-Chély au giratoire du demi-échangeur de l'A 75	2016	Département de la Lozère	270 000 €
	RD 26 -Aménagement du carrefour de la Tuilerie	2017	Département de la Lozère	420 000 €
	RD 984 – Aménagement au sud de Saint Etienne Vallée Française	2016-2017	Département de la Lozère	980 000 €
	RD998 – INSCRIPTION au RDIR et Aménagement entre la RN106 et la commune du Pont de Montvert	2015-2017	Département de la Lozère	2 560 000 €
	RD 808 – INSCRIPTION au RDIR et Confortement des glissements et remise à niveau de l'itinéraire Mende/Marvejols	2015-2017	Département de la Lozère	3 400 000 €
	SCHEMA DES MOBILITES : Développement de 5/6 lignes régulières	2015-2017	Département si AOT compétente	1 500 000 €
	SCHEMA DES MOBILITES : Développement de 4/5 lignes touristiques	2015-2017	Département si AOT compétente	360 000 €
	SCHEMA DES MOBILITES : Rétablissement de la ligne Florac-Alès en Hiver	2015-2017	Département si AOT compétente	150 000 €

Environnement-Biodiversité	Dotations PNR Aubrac	2016	SM PNR	480 000 €
	Dotations PNR Aubrac	2017		1 000 000 €
	Dotation PNR Sources et Gorges de l'Allier	2016	SM PNR	700 000 €
	Dotation PNR Sources et Gorges de l'Allier	2017		700 000 €
	Sécurisation ressource AEP territoire causse de Sauveterre	2017	SIAEP Causse de Sauveterre	2 300 000 €
	Sécurisation AEP secteur Pindedis Prinigarde sur les Communes de St Germain de Calberte et St Martin de Boubaux	2017	Communauté de Communes Vallée Longue et Calbertois	1 020 000 €
	Sécurisation ressource AEP bassin de vie de ST CHELY d'APCHER	2016	Commune de St Chely d'Apcher	1 012 000 €
	Projet global sécurisation AEP territoire de la CDC du Gévaudan : phase 1	2016	Communauté de Communes du Gévaudan	1 270 000 €
	Aménagement de 2 prises d'eau, adduction et interconnexion avec le Bleygard	2017	Communes de Mas d'Orcières	390 000 €
	Substitution du puits AEP du Gardon de ste Croix par valorisation de la source des Mazes	2017	Commune de Ste Croix Vallée Française	270 000 €
	Substitution des puits AEP par forage pour adduction des villages de la Chadnède, de Blajoux et Prades	2017	Communauté de Communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	600 000 €
Animation départementale de promotion et de développement du bois énergie sur la Lozère	2016-2017	CCI de la Lozère	non évalué	
Habitat/Logement	Réhabilitation de l'ancien Lycée Saint Joseph de Langogne	Voir fiche : A définir après APS		

Identification des projets	Montant d'opération € HT	Département	%	Région	%
RD 901- Aménagement entre le Valat de Chauberté et Altier	1 500 000 €	750 000 €	50%	750 000 €	50%
RD 907 bis - Aménagement du Cirque des Baumes	390 000 €	195 000 €	50%	195 000 €	50%
RD 986- Section de Caussignac à Carnac	670 000 €	335 000 €	50%	335 000 €	50%
RD 987-Poursuite des aménagements entre Saint Alban et la RD 806	210 000 €	105 000 €	50%	105 000 €	50%
RD 808 – Confortement de glissements et remise à niveau de l'itinéraire Mende/Marvejols : glissement des recoulettes	1 150 000 €	575 000 €	50%	575 000 €	50%
RD998 – Aménagement de la traversée de la Pontèze entre Florac et Cocurès (tranche 1)	150 000 €	75 000 €	50%	75 000 €	50%
Total		2 035 000 €		2 035 000 €	